

IMPACT

Transformer la gestion des ressources naturelles
Renforcer le pouvoir d'agir des communautés

TROUSSE :

ÉVALUATIONS DE L'IMPACT SELON LE GENRE
POUR LES PROJETS ET POLITIQUES CONCERNANT



L'EXPLOITATION MINIÈRE ARTISANALE ET À PETITE ÉCHELLE





**Trousse :
Évaluations de l'impact selon le genre
pour les projets et politiques concernant
l'exploitation minière artisanale et à petite échelle**

Auteure principale : Gisèle Eva Côté

Avec la collaboration de :

Caroline Kanyago Kalagala, Jennifer Hinton, Lynn Gitu, and Patience Singo

Révisseuse : Pam Kapoor

Directrice de la rédaction : Zuzia Danielski

Conception et maquette : Green Communication Design | www.greencom.ca

© IMPACT Transformer la gestion des ressources naturelles décembre 2020
ISBN : 978-1-897320-46-4

Nous encourageons l'utilisation et la diffusion des outils contenus dans cette trousse à condition de les attribuer à IMPACT. Pour obtenir l'autorisation de reproduire, traduire ou adapter toute partie de cette publication, veuillez communiquer avec IMPACT à l'adresse suivante : info@impacttransform.org

IMPACT transforme la gestion des ressources naturelles dans les zones où la sécurité et les droits de la personne sont menacés. Nous analysons et concevons des approches de gestion des ressources naturelles dans une triple optique de renforcement de la sécurité, de développement et d'égalité. Organisme indépendant sans but lucratif, IMPACT fait action commune avec des partenaires locaux pour réaliser un changement durable.

La Trousse d'évaluation de l'impact selon le genre est produite dans le cadre du programme *Créer des chaînes d'approvisionnement minier responsables dans la région des Grands Lacs en Afrique*, mis en œuvre par IMPACT avec le soutien financier du gouvernement du Canada, offert par l'entremise d'Affaires mondiales Canada.

Canada

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	1
GLOSSAIRE	2
SECTION 1 : ÉGALITÉ DES GENRES DANS L'EXPLOITATION MINIÈRE ARTISANALE ET À PETITE ÉCHELLE	3
SECTION 2 : À PROPOS DES ÉVALUATIONS DE L'IMPACT SELON LE GENRE	6
À qui s'adresse cette trousse?	7
Qui devrait participer à une EIG ?	7
Qu'est-ce qu'une EIG?	8
Outil #1 : Recensement des éléments de genre	9
Pourquoi mener une EIG ?	11
Quand mener une EIG ?	11
Outil #2 : Mener une EIG ou non ?	12
SECTION 3 : COLLECTE DES DONNÉES	14
Données de base	15
Analyse de contexte	16
Guide d'entretien	18
Données sur les besoins pratiques et les intérêts stratégiques sexospécifiques	20
Outil #3 : Profil des besoins pratiques et des intérêts stratégiques	20
Données sur les relations de travail dans les zones minières et les institutions	22
Outil #4 : Emploi du temps quotidien	22
Données sur les relations de travail dans les zones minières et les institutions	25
Outil #5 : Profil de la division du travail	25
Données sur l'accès aux ressources et sur leur répartition et utilisation	27
Outil #6 : Profil de l'accès aux ressources et du contrôle de celles-ci	27
Données sur les stratégies et méthodes de communication	31
Outil #7 : Profil des communications selon le genre	31
Règles et normes en matière de genre dans la communauté minière	35
Outil #8 : Résumé des règles de genre	35

SECTION 4 : ÉVALUATION DES IMPACTS SELON LE GENRE DES PROJETS LOCAUX	38
Étape 1 : Recueillir des données de base	39
Étape 2 : Identifier des aspects du projet susceptibles d’avoir une incidence sur les rapports de genre	40
Outil #9 : Analyse de genre du projet proposé	40
Étape 3 : Identifier les rapports de pouvoir	43
Outil #10 : Cartographie du pouvoir	43
Étape 4 : Remplir la Matrice de l’impact selon le genre	47
Outil #11 : Matrice de l’impact selon le genre pour les projets	47
Étape 5 : Élaborer un plan d’atténuation et de suivi	53
Outil #12 : Plan d’atténuation et de suivi de l’impact selon le genre	54
Étape 6 : Documenter l’analyse dans un rapport d’EIG	55
Étape 7 : Élaborer un plan de diffusion	55
 SECTION 5 : ÉVALUATION DES IMPACTS SELON LE GENRE DES POLITIQUES ET DES LOIS	 57
Étape 1 : Recueillir des données de base	58
Étape 2 : Identifier des aspects de la politique susceptibles d’avoir une incidence sur les rapports de genre	58
Étape 3 : Identifier les rapports de pouvoir	58
Étape 4 : Coter la politique sur le continuum de l’égalité entre les genres	59
Outil #13: Continuum de l’égalité des genres	59
Étape 5 : Remplir la Matrice de l’impact selon le genre	61
Outil #14 : Matrice de l’impact selon le genre pour les politiques	61
Étape 6 : Tout documenter dans un rapport d’EIG	67
Étape 7 : Élaborer un plan de diffusion	67
 BIBLIOGRAPHIE	 69



AVANT-PROPOS



Cette trousse reflète l'engagement d'IMPACT à intégrer une perspective de genre et de droits de la personne dans les initiatives du secteur minier — depuis les projets et programmes jusqu'aux politiques, en passant par la législation, — notamment celles qui favorisent la formalisation du secteur de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (EMAPE).

Voici ce que nous savons concernant les femmes et l'EMAPE.



- les femmes sont essentielles à l'exploitation minière artisanale
- les femmes ont un grand potentiel en tant qu'actrices économiques et politiques dans le secteur
- les femmes continuent de se heurter à des obstacles majeurs dans le secteur
- les femmes font démesurément l'objet de discrimination et de violence fondée sur le genre
- les femmes tirent leur subsistance de l'EMAPE

Grâce à notre travail sur le terrain et à tous les niveaux de la gestion des ressources naturelles dans le monde, IMPACT et nos partenaires pouvons voir sur place les activités de l'EMAPE où les femmes interviennent directement, telles que le tamisage, le traitement et le commerce de biens et services. Pourtant, leur participation diverse et active est constamment passée sous silence.

Le manque d'approches sensibles au genre dans tout le secteur place les femmes dans une situation de vulnérabilité, en particulier dans les zones où la sécurité et les droits de la personne sont menacés. Les démarches bien intentionnées visant à améliorer la gestion des ressources naturelles entraînent souvent des conséquences négatives involontaires et viennent aggraver les inégalités existantes que les lois actuelles ne reconnaissent pas.

Compte tenu des importantes contributions que les femmes apportent au secteur, elles doivent être mieux prises en compte dans tous les projets et politiques concernant l'exploitation minière artisanale.

Et en raison de leur utilisation et de leur dépendance des ressources naturelles, les femmes doivent être considérées comme d'importantes parties prenantes de la gouvernance des ressources.

IMPACT croit que le développement dans le secteur de l'EMAPE ne saurait être durable sans que les femmes autant que les hommes soient en mesure de participer et de déterminer leur propre avenir.

Pour contribuer à la réalisation de ces objectifs, nous avons le plaisir de présenter cette Trousse d'évaluation de l'impact selon le genre.

Nous encourageons la société civile, les associations et coopératives minières, les ministères et organismes gouvernementaux, les fondations philanthropiques et le secteur privé à utiliser cette trousse pour assurer l'intégration de l'égalité des genres dans leurs projets liés à l'EMAPE et dans toutes les politiques et approches visant l'autonomisation des exploitantes minières.

Au nom de toutes les personnes dont l'expertise et les expériences ont nourri cet ouvrage, j'espère que les idées et les outils qu'il contient vous seront utiles.

Joanne Lebert
Directrice générale, IMPACT



GLOSSAIRE



Note : le terme « initiative » ou « initiatives » est utilisé dans cette trousse quand tous les domaines d'application, notamment les projets, programmes, processus, politiques, lois, interventions, règlements, sont sous-entendus.

Analyse comparative selon le genre : procédé analytique servant à évaluer les répercussions potentielles des politiques, programmes et initiatives sur divers groupes de femmes, d'hommes et de personnes non binaires. L'ajout du mot plus à « analyse comparative selon le genre » indique que l'analyse va au-delà des différences biologiques (sexe) et socioculturelles (genre) pour tenir compte des facteurs intersectionnels qui déterminent notre identité individuelle, tels que la race, l'origine ethnique, la religion, l'âge et le fait de vivre avec un handicap intellectuel ou physique.¹

Autonomisation économique : signifie qu'une personne a la capacité, le pouvoir et la liberté de prendre des décisions concernant son bien-être économique et financier. Pour les femmes, l'autonomisation économique peut consister, entre autres, à contribuer financièrement au ménage, avoir les moyens financiers et la liberté de créer une entreprise, de faire des études.

Données de base : permettent de dresser un tableau préliminaire de la situation des hommes et des femmes dans les communautés minières, qui sera utilisé à des fins de comparaison avec les données acquises par la suite.

Égalité des genres : renvoie à une situation où les femmes et les hommes jouissent des mêmes droits et ont les mêmes opportunités, notamment le droit d'accéder aux ressources naturelles dans leur communauté, de les contrôler et d'en tirer profit.

Exploitation minière artisanale et à petite échelle (EMAPE) : activités minières en grande partie informelles réalisées à l'aide de matériel et de technologies rudimentaires. L'EMAPE est plus répandue dans les pays en voie de développement.

Évaluation de l'impact selon le genre (EIG) : outil servant à prévoir les effets ou les conséquences d'une initiative proposée.

Genre : rôles socialement construits attribués aux femmes et aux hommes en fonction de normes, de règles, de l'accès aux ressources, et de la distribution et du contrôle de celles-ci. La définition du genre préconisée par IMPACT englobe toutes les identités de genre, et pas seulement les étiquettes exclusives du féminin et du masculin.

Indifférent au genre/neutre par rapport au genre : se dit d'une initiative qui ne tient pas compte des normes, des rôles et des rapports de genre et qui pourrait renforcer la discrimination, les préjugés et les stéréotypes fondés sur le genre.

Initiative inégalitaire en matière de genre : perpétue l'inégalité entre les femmes et les hommes en renforçant le déséquilibre des normes, des rôles et des rapports de genre.

Initiative sensible au genre : reconnaît l'inégalité des rapports de pouvoir entre femmes et hommes, mais ne comporte pas de stratégies particulières pour y remédier.

Initiative sexospécifique : reconnaît les normes de genre et tient compte des besoins particuliers des femmes et des hommes, mais ne s'attaque pas aux causes profondes du déséquilibre des forces, des règles, des ressources ou des opportunités entre les femmes et les hommes.

Initiative transformatrice en matière de genre : s'attaque aux causes profondes de l'inégalité entre les femmes et les hommes et offre des moyens de transformer les rapports de pouvoir en visant l'égalité.

Intégration d'une démarche d'équité entre les sexes : stratégie visant à incorporer les préoccupations et les expériences des femmes aussi bien que celles des hommes dans l'élaboration, la mise en œuvre, la surveillance et l'évaluation des initiatives de manière à ce que les femmes et les hommes bénéficient d'avantages égaux et que l'inégalité ne puisse se perpétuer.²

Violence fondée sur le genre (VFG) : se dit de toute forme de violence exercée contre une personne en raison de son expression de genre, son identité de genre ou de son genre présumé. La violence fondée sur le genre comprend des actes de violence sexuelle (tels que le viol ou le harcèlement sexuel), physique (dont la violence familiale) psychologique ou émotionnelle (ex. menaces, insultes, harcèlement, exploitation et intimidation), socioculturelle (discrimination, exclusion sociale ou stigmatisation, marginalisation politique ou religieuse) et économique (restriction de l'accès et contrôle à des ressources financières).

¹ « Aide internationale féministe : Trousse d'outil pour l'égalité des genres », *Gouvernement du Canada*, modifié le 23 décembre 2019, consulté en 30 Octobre 2020, https://www.international.gc.ca/world-monde/funding-financement/gender_equality_toolkit-trousse-outils_egalite_genres.aspx?lang=fr#outil_4.

² Nations Unies, « Intégration d'une démarche d'équité entre les sexes », extrait de : *Rapport du Conseil économique et social*, 1997, p. 32, <https://undocs.org/pdf?symbol=fr/A/52/3>.



SECTION 1



ÉGALITÉ DES GENRES DANS L'EXPLOITATION MINIÈRE ARTISANALE ET À PETITE ÉCHELLE

42.6
MILLIONS 

C'est le nombre de personnes qui se livrent à l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (EMAPE) dans le monde, selon les plus récentes données analysées.³

L'EMAPE est plus répandue dans les pays en voie de développement, où il s'agit d'un moyen de subsistance important pour divers segments de la population.

Étant un secteur essentiellement informel, l'EMAPE a tendance à avoir une faible productivité, à nuire à l'environnement et à compromettre la santé et la sécurité des travailleuses et travailleurs, ainsi que des communautés environnantes.

Dans plusieurs régions du monde, l'EMAPE est associée à des conflits et à des violations flagrantes des droits de la personne.

Pour remédier à ces problèmes, des actrices et acteurs de la société civile, d'associations et coopératives minières, de ministères et organismes gouvernementaux, de fondations philanthropiques et du secteur privé œuvrent en vue de la formalisation du secteur de l'EMAPE.

La formalisation contribue à :

- améliorer les retombées économiques pour les exploitantes et les exploitants miniers et leurs communautés
- accroître les recettes publiques
- réduire au minimum les impacts négatifs sur l'environnement, la santé et la société
- accroître la capacité de production et le rendement
- réduire les pratiques nocives et dangereuses, telles que l'utilisation du mercure

Les efforts visant à formaliser le secteur de l'EMAPE consistent, entre autres, à promouvoir les réformes politiques et législatives, décentraliser les rôles et responsabilités des gouvernements, encourager l'investissement privé et apporter une assistance technique aux exploitantes et exploitants miniers artisanaux afin de renforcer les capacités, les connaissances et la durabilité.

Mais l'EMAPE concerne autant les personnes que l'extraction de ressources.

³ DELVE, consulté en août 2020, <https://delvedatabase.org/>.



Des femmes et des hommes jouent divers rôles à toutes les étapes de la chaîne d'approvisionnement. Depuis le tamisage jusqu'au traitement, en passant par le transport et le commerce, les activités minières peuvent se réaliser de façon formelle ou informelle, en groupe ou individuellement, à l'aide de main d'œuvre familiale ou salariée.⁴

Le comportement des femmes et des hommes dans l'exploitation minière artisanale est régi par des normes de genre. Les attentes peuvent varier en fonction de l'âge, du statut, de l'emploi, de l'origine ethnique et de la nationalité. Les femmes et les hommes ont habituellement accès à des ressources différentes et jouent des rôles différents sur les sites miniers, dans les communautés et à la maison.

Les femmes se livrant à l'exploitation minière artisanale sont souvent :

- confinées aux emplois mal payés
- absentes des structures gouvernementales, décisionnelles et dirigeantes
- entièrement responsables de toutes les activités reproductives et de soins à la maison
- obligées d'utiliser leur revenu pour subvenir aux besoins essentiels de la famille
- limitées dans leur accès à du capital financier et à un revenu pouvant être investi dans une entreprise d'exploitation minière artisanale
- soumises à la pression de coutumes, de pratiques et de croyances néfastes

Dans le secteur minier, comme dans d'autres secteurs, les femmes font face à une violence et à une insécurité généralisées, les droits des femmes ne sont pas respectés ni reconnus et les auteurs de crimes violents jouissent d'une large impunité.

Cette réalité, ainsi que le fait que les organisations régionales et internationales reconnaissent de plus en plus la nécessité d'intégrer une perspective de genre dans le secteur minier, ont amené plusieurs gouvernements et actrices et acteurs du secteur de l'EMAPE à mettre en œuvre des programmes et des stratégies législatives pour mettre fin à la discrimination fondée sur le genre et promouvoir la justice de genre. Comme le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté différentes résolutions sur « les femmes, la paix et la sécurité », dont la Résolution 1325, qui prévoit la participation des femmes dans les pays en conflit aux institutions et organes décisionnels clés,⁵ en 2000, plusieurs gouvernements africains se sont engagés à intégrer une perspective de genre dans leurs politiques et lois, y compris dans le secteur minier. En voici quelques exemples :

- En 2003, le Protocole se rapportant à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique a été adopté, obligeant les États parties à « intégrer les préoccupations des femmes dans leurs décisions politiques, législations, plans, programmes et activités de développement ainsi que dans tous les autres domaines de la vie » et à « prendre des mesures correctives et positives dans les domaines où des discriminations de droit et de fait à l'égard des femmes continuent d'exister »⁶
- En 2006, les 11 États membres de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) ont signé le Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs, qui comprend le Protocole sur la prévention et la répression de la violence sexuelle à l'égard des femmes et des enfants.⁷
- En 2019, l'Union africaine a lancé une stratégie sur l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes (GEWE, selon son sigle en anglais).⁸

⁴ « Femmes dans l'exploitation minière artisanale et à petite échelle en Afrique centrale et en Afrique de l'Est », *IMPACT*, septembre 2017, <https://impacttransform.org/fr/travail/projet/femmes-dans-l-exploitation-mini-ere-artisanale-et-a-petite-echelle-en-afrique-centrale-et-en-afrique-de-lest>.

⁵ « Landmark resolution on Women, Peace and Security », *Nations Unies*, consulté en août 2020, <https://www.un.org/womenwatch/osagi/wps/>.

⁶ « Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique », *Union africaine*, juillet 2003, <https://au.int/fr/treaties/protocole-la-charte-africaine-des-droits-de-lhomme-et-des-peuples-relatif-aux-droits-des-femmes-en-afrique>.

⁷ « Le Pacte », *Conférence internationale sur la région des Grands Lacs*, consulté en septembre 2020, <http://www.icglr.org/index.php/fr/le-pacte>.

⁸ « AU Strategy for Gender Equality and Women's Empowerment 2018-2028 », *Union africaine*, février 2019, consulté en septembre 2020, <https://au.int/en/articles/au-strategy-gender-equality-and-womens-empowerment>.



SECTION 1

Cependant, le suivi de ces engagements a été insuffisant pour en assurer la bonne mise en œuvre. Les mesures prises se limitent pour la plupart à des déclarations de principe promettant de promouvoir la participation des femmes dans le secteur. Mais le fait d'éliminer la restriction d'accès aux tunnels souterrains et de créer des possibilités de génération de revenus en dehors du secteur minier ne tient pas compte de l'agentivité des femmes qui choisissent de travailler sur les sites miniers.

Cette situation est encore aggravée par d'autres lois spécifiques au secteur (par ex. travail, environnement, foncier) qui sont souvent élaborées sans coordination avec les institutions minières et sans véritable contribution de la part de spécialistes des questions de genre, de la société civile et, surtout, des parties concernées.

Plusieurs gouvernements reconnaissent que la formalisation de l'EMAPE relève de leur obligation de mettre en œuvre les droits de la personne, qui font partie intégrante de l'EMAPE. Conformément au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies, les gouvernements ont le devoir et l'obligation d'assurer à leurs citoyennes et citoyens l'accès à une existence et à un revenu décents et la sécurité et l'hygiène au travail.⁹

Les gouvernements doivent de plus reconnaître que la capacité des personnes à exercer leurs droits est souvent inégale, en particulier pour les groupes marginalisés comme les femmes et les peuples autochtones. Il faudrait veiller à ce que les groupes marginalisés puissent participer à l'EMAPE et en bénéficier à égalité, au moyen d'approches et de processus qui tiennent compte de leurs expériences et de leurs besoins.¹⁰

Plusieurs responsables politiques de la gouvernance du secteur minier et même dans les organismes gouvernementaux chargés des questions de genre

n'ont pas les compétences ni l'expérience voulue pour identifier les problèmes de genre spécifiques au secteur minier et y remédier.

Plusieurs initiatives concernant l'EMAPE sont conçues pour être neutres par rapport au genre. Mais les résultats de ces politiques/projets ne sont pas pour autant neutres. Par exemple, les femmes sont souvent exclues des processus de formalisation de l'EMAPE engagés par les gouvernements du fait qu'elles ne sont pas assez scolarisées et ne maîtrisent pas bien la langue officielle du pays. Étant donné que les femmes endossent la plupart des obligations familiales, elles sont moins mobiles que les hommes, ce qui limite leur capacité à acquérir de nouvelles compétences et à profiter de nouvelles possibilités d'activité minière.¹¹

L'absence de femmes dans les organes décisionnels tels que les coopératives minières et parmi les titulaires de permis miniers n'est souvent pas prise en compte dans la conception des processus de formalisation. Il en résulte que des interventions qui semblent neutres —voire positives en apparence— finissent par reproduire des exclusions fondées sur le genre.¹²

Plutôt que d'ignorer systématiquement ou de ne pas prendre au sérieux le temps que les femmes passent dans les mines ou aux alentours et les rôles indirects qu'elles jouent, les politiques et projets liés à l'EMAPE doivent tenir compte de l'agentivité des femmes.



Pour vraiment favoriser l'égalité des genres dans le secteur de l'EMAPE, les initiatives devraient intégrer comme il convient le genre et les droits de la personne en réalisant systématiquement des évaluations de l'impact selon le genre.



⁹ « Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels », *Haut-Commissariat des droits de l'homme des Nations Unies*, 6 décembre 1966, <http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CESCR.aspx>.

¹⁰ Patience Singo and Kady Seguin, *Pratiques exemplaires : la formalisation et le devoir de diligence dans le secteur minier artisanal et à petite échelle*, IMPACT, mai 2018, https://impacttransform.org/wp-content/uploads/2018/11/IMPACT_ASM-Best-Practices_May-2018-FR-web.pdf.

¹¹ Doris Buss et autres, *Le genre et l'exploitation minière artisanale et à petite échelle en Afrique centrale et de l'Est : bénéfices et barrières*, Growth and Economic Opportunities for Women Working Paper Series, juillet 2017, https://impacttransform.org/wp-content/uploads/2018/05/Woman-and-ASM-Working-Paper-2017_FR.pdf.

¹² Doris Buss et coll., *Gender and artisanal and small-scale mining: implications for formalization*, The Extractive Industries and Society, Volume 6, Numéro 4, novembre 2019, p. 1101-1112, <https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S2214790X19301522>.



SECTION 2



À PROPOS DES ÉVALUATIONS DE L'IMPACT SELON LE GENRE

À qui s'adresse cette trousse?	7
Qui devrait participer à une EIG ?	7
Qu'est-ce qu'une EIG?	8
Outil #1 : Recensement des éléments de genre	9
Pourquoi mener une EIG ?	11
Quand mener une EIG ?	11
Outil #2 : Mener une EIG ou non ?	12



SECTION 2

À QUI S'ADRESSE CETTE TROUSSE?

Plusieurs actrices et acteurs de la société civile, d'associations et coopératives minières, du milieu gouvernemental, de fondations philanthropiques et du secteur privé œuvrant dans le domaine de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (EMAPE) souhaitent :

- améliorer la situation des femmes et celle des hommes défavorisés
- réduire l'inégalité entre les genres

QUI DEVRAIT PARTICIPER À UNE EIG ?

Pour assurer l'efficacité et la crédibilité d'une évaluation de l'impact selon le genre (EIG), nous recommandons **DE COLLABORER AVEC :**

- les ministères, en particulier les fonctionnaires responsables de l'élaboration de politiques et des lois concernant l'EMAPE et/ou de la supervision de programmes relatifs à l'EMAPE et leurs budgets respectifs (leur contribution pourrait être utile à la collecte de données et au suivi et évaluation de l'initiative pour laquelle l'EIG est menée)
- les ministères, services et organismes publics chargés de coordonner les efforts gouvernementaux en matière d'égalité des genres
- des spécialistes des questions de genre pouvant aider à déterminer des aspects de l'initiative qui pourraient influencer sur les résultats en matière d'égalité des genres et à concevoir des mesures et des stratégies permettant d'atténuer le renforcement de l'inégalité entre les genres

Les gouvernements sont tenus de respecter, protéger et mettre en œuvre les droits fondamentaux de toutes les personnes se trouvant sur leur territoire. Cela s'applique à toutes les autorités locales, régionales et nationales intervenant dans la gouvernance du secteur minier, notamment les ministres des Mines, les inspecteurs de sites miniers, les agentes et agents de l'environnement, les géologues gouvernementaux, les dirigeantes et dirigeants locaux et autres.

Les gouvernements sont aussi tenus de s'assurer que l'ensemble des politiques, lois, budgets et pratiques — régissant notamment le secteur minier — tiennent compte des obligations en matière de droits de la personne. Ils ont l'obligation de veiller à ce que soient évalués tous les impacts sur les femmes et les hommes et sur les droits de la personne pour l'ensemble des plans et activités de développement, y compris ceux qui concernent les politiques et les projets du secteur minier.

Pour qu'une EIG soit utile et respectueuse, nous recommandons **DE CONSULTER :**

- la population des communautés d'EMAPE visées par l'initiative proposée
- les femmes et les hommes qui seront directement touchés par l'initiative proposée.

La population des communautés minières a une bonne connaissance des rapports de pouvoir existant entre femmes et hommes, des besoins des femmes et des hommes et des conséquences potentielles de toute initiative à partir des informations actuelles. Elle a des idées et des suggestions utiles quant aux moyens de réduire au minimum et atténuer les impacts négatifs des initiatives sur les femmes et sur les hommes et de garantir que les femmes et les hommes pourront en tirer les mêmes bénéfices.

IMPACT A CONÇU CETTE
RESSOURCE EN PENSANT
À **DEUX** PUBLICS :



LES PROMOTRICES ET PROMOTEURS DE PROJETS/ PROGRAMMES

Quiconque se consacre au développement ou à la mise en œuvre d'initiatives locales dans le secteur de l'EMAPE — à savoir tout programme, projet ou activité devant se réaliser à la base.



LES RESPONSABLES POLITIQUES

Quiconque se consacre à la formulation, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de politiques, de lois et de processus institutionnels concernant le secteur de l'EMAPE.



Dans le contexte du secteur minier, toute personne pouvant être concernée par l'exploration, l'extraction, le traitement, l'affinage, le transport et le commerce de minéraux — ou par des politiques, des lois et la manière dont elles sont appliquées — a le droit d'être consultée. Cela s'applique aussi aux personnes pouvant éventuellement être touchées par une expropriation ou un déplacement, notamment :

- les travailleuses et travailleurs, employées et employés, celles et ceux qui fournissent des biens et services, qui font de la sous-traitance, et leurs familles
- les membres des communautés, notamment les femmes, les hommes, les filles, les garçons, les travailleuses et travailleurs migrants, les peuples autochtones et les minorités ethniques
- le personnel du gouvernement et des organisations de la société civile

QU'EST-CE QU'UNE EIG?

Les EIG sont d'importants moyens de :

- prévoir l'incidence qu'aura une initiative sur les rapports de genre
- analyser l'incidence d'initiatives en place sur les rapports de genre (dans le cadre de leurs processus de suivi et évaluation)
- concevoir des stratégies et mesures permettant de réduire au minimum et d'atténuer les impacts négatifs d'une initiative (sur les femmes et sur les hommes)

Les EIG servent de cadre¹³ permettant de décrire :

- l'état des rapports de genre avant la mise en œuvre de la nouvelle initiative
- l'évolution probable de la situation sans la nouvelle initiative
- les impacts positifs et potentiellement négatifs sur les rapports de genre découlant de la nouvelle initiative

Une bonne EIG se terminera par un rapport qui contiendra :

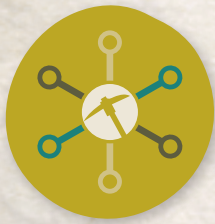
- une description et une analyse de l'état actuel des rapports de genre dans le(s) domaine(s) visé(s) par l'initiative proposée.
- la perception qu'ont les femmes et les hommes de l'initiative proposée
- une description et une analyse de l'initiative proposée dans une perspective de genre
- une évaluation de l'impact potentiel de l'initiative proposée sur les rapports de genre et sur les rôles des femmes et des hommes, des filles et des garçons
- des recommandations en vue de la reformulation du projet afin de réduire au minimum/atténuer les impacts négatifs sur les femmes et sur les hommes

Les EIG se fondent sur les critères suivants :



- **Égalité des genres** – l'initiative proposée contribue-t-elle à renforcer ou à réduire l'inégalité des rapports de pouvoir entre les femmes et les hommes ?
- **Autonomie** – est-ce que les femmes et les hommes sont en mesure de faire les mêmes choix sans être limités par leur genre ?

¹³ Adapté de Mieke Verloo and Connie Roggerband, *Gender Impact Assessment: The Development of a New Instrument in the Netherlands*, 1996.



OUTIL #1 :

RECENSEMENT DES ÉLÉMENTS DE GENRE

Les EIG s'intéressent aux éléments de genre suivants :

A. Relations de travail dans les zones minières, les institutions et à la maison

- division du travail entre les femmes et les hommes dans les communautés minières
- rôles des femmes et des hommes dans les structures de gouvernance

B. Relations personnelles et familiales

- les différents rôles et tâches que les femmes et les hommes assument à la maison
- la relation des femmes et des hommes avec des enfants et des adultes

C. Règles et normes relatives au genre dans la communauté minière

- règles sociales et juridiques dictant le comportement attendu des femmes et des hommes dans la communauté minière

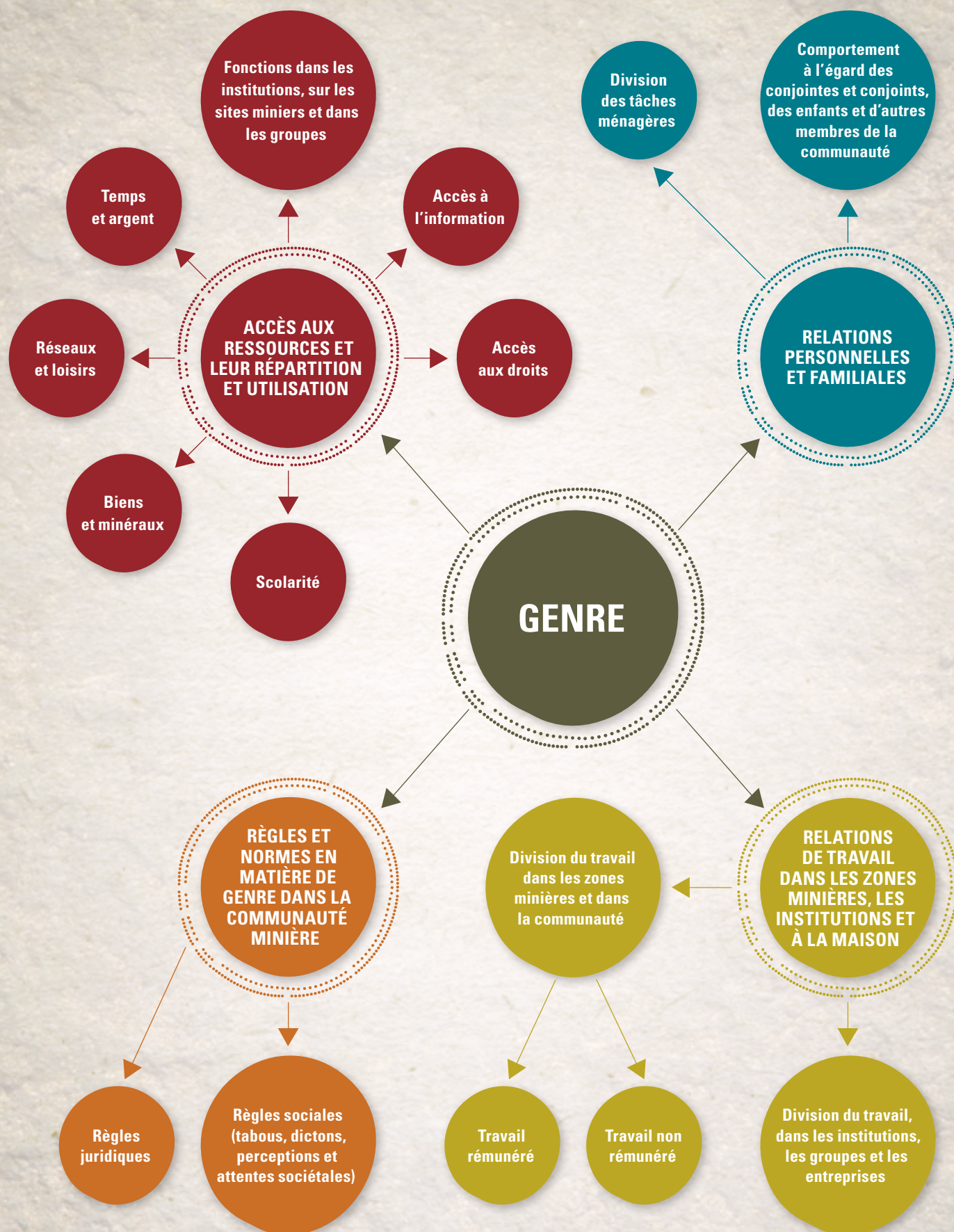
D. Accès aux ressources et leur répartition et utilisation

- les différentes ressources auxquelles les femmes et les hommes ont accès et dont elles/ils assurent le contrôle dans les communautés minières



Instructions :

L'analyse de ces différents éléments de genre se déroulera pendant la phase de collecte de données ([Section 3](#)). Utilisez cet outil pour déterminer les éléments de genre qu'il convient d'étudier pour votre initiative. Examinez chaque élément en rapport avec les femmes et les hommes et leurs différents rôles.





SECTION 2

POURQUOI MENER UNE EIG ?

Parce que le genre et les droits de la personne devraient être bien intégrés dans les initiatives minières, notamment celles qui favorisent la formalisation du secteur de l'EMAPE.

Parce que les initiatives concernant l'EMAPE devraient contribuer le plus possible à promouvoir l'égalité des genres et à améliorer la position des femmes et celle des hommes défavorisés.

Parce que le travail réalisé par les femmes et les hommes dans les communautés minières — au travail et à la maison — devrait être équitable ; les femmes et les hommes devraient avoir le même accès à la prise de décisions, aux fonctions de direction et aux ressources et devraient bénéficier à égalité des normes et des valeurs préconisées par les initiatives relatives à l'EMAPE.

Les EIG donnent aux initiatives les meilleures chances d'améliorer l'égalité des genres et d'aider les femmes à faire des choix qui permettront leur participation à parts égales à l'EMAPE.

QUAND MENER UNE EIG ?

Une EIG devait être menée pour chaque initiative visant des femmes et des hommes dans :

- le secteur de l'EMAPE
- des coopératives minières
- des associations d'exploitantes et exploitants miniers
- des processus de gouvernance minière, s'agissant, par exemple, de formalisation, de légalisation, de réglementation, de financement ou d'améliorations techniques
- tout autre partenariat ou coentreprise gérant des bénéfices toujours plus grands tirés des chaînes d'approvisionnement en minéraux

Une EIG donne les meilleurs résultats quand elle est menée assez tôt dans le processus pour orienter la stratégie, la conception, la planification et la budgétisation de l'initiative. C'est une ressource utile pour développer une vision et une approche communes à l'ensemble des partenaires concernés ainsi que pour mener des consultations auprès des parties prenantes et du public.

La réalisation d'une EIG complète et crédible demande du temps, de l'argent, des compétences en matière de genre et d'autres ressources. Les résultats sont le plus utiles quand l'ensemble des partenaires participant à l'initiative proposée s'engagent et s'investissent dans le processus.



OUTIL #2 :

MENER UNE EIG OU NON ?



Instructions :

Prêtes et prêts à mener une évaluation de l'impact selon le genre ? Discutez des questions ci-dessous avec l'ensemble des partenaires concernés par l'initiative proposée.

Les réponses affirmatives indiquent qu'une EIG sera utile. Utilisez la colonne « Commentaires » pour noter les groupes cibles et des facteurs importants qui pourraient justifier la réalisation d'une EIG. Cet exercice devrait permettre de produire un énoncé expliquant pourquoi l'initiative proposée bénéficiera ou non d'une EIG.



Modèle :

	Oui	Non	Commentaires
L'initiative proposée vise-t-elle <i>directement</i> tant les femmes que les hommes sur les sites et dans les communautés d'exploitation minière artisanale et à petite échelle ?			
L'initiative proposée vise-t-elle <i>indirectement</i> tant les femmes que les hommes sur les sites et dans les communautés d'exploitation minière artisanale et à petite échelle ?			
Est-ce que les femmes et les hommes des communautés et des sites miniers visés par l'initiative représentent différentes catégories démographiques ? Par exemple, selon le revenu, le statut, le fait de vivre avec un handicap, la race, l'origine ethnique, l'âge, l'état civil, le niveau de scolarité, l'orientation sexuelle.			
L'initiative proposée vise-t-elle un groupe ou une institution qui fait participer aussi bien les femmes que les hommes des communautés et des sites miniers ? Par exemple, exploitantes et exploitants, vendeuses et vendeurs, négociantes et négociants, associations, coopératives, entreprises minières.			
L'initiative proposée concerne-t-elle une ressource utilisée de multiples façons tant par les femmes que par les hommes sur les sites miniers ou à proximité des sites miniers et des communautés minières ? Par exemple, matériel, minéraux, eau, forêt, routes, terre.			



NOUS VOULONS PASSER DE L'INDIFFÉRENCE AU GENRE À LA TRANSFORMATION DES NORMES DE GENRE

définition

INITIATIVE TRANSFORMATRICE EN MATIÈRE DE GENRE :

s'attaque aux causes profondes de l'inégalité entre les femmes et les hommes et offre des moyens de transformer les rapports de pouvoir en visant l'égalité.





SECTION 3

COLLECTE DES DONNÉES



Données de base	15
Analyse de contexte	16
Guide d'entretien	18
Données sur les besoins pratiques et les intérêts stratégiques sexospécifiques	20
Outil #3 : Profil des besoins pratiques et des intérêts stratégiques	20
Données sur les relations de travail dans les zones minières et les institutions	22
Outil #4 : Emploi du temps quotidien	22
Données sur les relations de travail dans les zones minières et les institutions	25
Outil #5 : Profil de la division du travail	25
Données sur l'accès aux ressources et sur leur répartition et utilisation	27
Outil #6 : Profil de l'accès aux ressources et du contrôle de celles-ci	27
Données sur les stratégies et méthodes de communication	31
Outil #7 : Profil des communications selon le genre	31
Règles et normes en matière de genre dans la communauté minière	35
Outil #8 : Résumé des règles de genre	35



SECTION 3



Les outils présentés dans cette section ont été adaptés de méthodologies éprouvées d'analyse de genre. Quand aucune ressource de ce genre n'existait, des listes de contrôle et des matrices ont été élaborées. Les outils peuvent aussi être utilisés pendant la phase d'évaluation pour orienter l'examen et l'analyse.

DONNÉES DE BASE

Des données de base sur l'état actuel des rapports de genre dans la ou les zones visées par l'initiative proposée sont nécessaires pour en analyser l'impact potentiel.

Les données de base permettent de dresser un tableau préliminaire de la situation des hommes et des femmes dans les communautés minières, qui sera utilisé à des fins de comparaison avec les données acquises par la suite.

Les données de base devraient être recueillies en consultation avec les femmes, les hommes, les membres de divers groupes ethniques et de diverses classes sociales, les organisations de femmes, les coopératives minières et autres organisations communautaires.

Les éléments à prendre en compte pour la collecte des données sont, entre autres :

- la sélection de la communauté (si elle n'est pas déjà identifiée dans le plan du projet proposé)
- les différentes caractéristiques démographiques des femmes et des hommes dans la zone à partir d'informations tirées de l'analyse du contexte, telles que l'âge, le type d'activité, le revenu, le statut de propriétaire de mine ou de travailleuse ou travailleur, le fait de vivre avec un handicap et le statut de migrante ou migrant
- les institutions politiques et communautaires locales qui interviendront dans la mise en œuvre de l'initiative proposée

- les caractéristiques de la zone d'intervention de l'initiative dans une perspective de genre
- le secteur visé par l'initiative et autres domaines s'y rattachant, par exemple, exploitation minière et moyens de subsistance, pour permettre de comprendre l'ampleur de l'impact de l'initiative proposée sur la vie des femmes et des hommes et pour faciliter la description des rapports de genre
- les méthodologies permettant de recueillir des informations auprès du groupe cible ou, si les ressources sont limitées, de tirer profit de données secondaires obtenues de sources fiables, telles que des études indépendantes menées par des organisations non gouvernementales, des recherches universitaires, des rapports de terrain, des documentaires et des statistiques provenant d'organismes gouvernementaux et d'organisations internationales

Pour s'assurer que les données recueillies rendent fidèlement compte de la diversité dans la zone visée par l'initiative, les femmes et les hommes doivent participer de façon significative, aussi bien individuellement qu'en groupe. Il faut donc assurer une bonne représentativité dans tous les échantillons de participantes et participants et tenir des séances à des heures et à des endroits convenables pour permettre le plus possible aux femmes de participer.



Conseils pratiques pour une collecte de données sensible au genre

- n'obligez pas les personnes à participer
- obtenez le consentement des participantes et participants
- créez des espaces protégés pour les participantes et participants
- assurez la confidentialité (ne pas révéler l'identité des personnes dans le rapport)
- posez des questions objectives – ne dirigez jamais les réponses des participantes et participants
- demandez à quelqu'un de prendre des notes claires
- demandez la permission des participantes et participants avant d'enregistrer une séance
- prévoyez des moyens de rendre les séances le plus accessibles possible (par ex. emplacement, horaire, garde d'enfants)
- prenez conscience de vos propres stéréotypes et préjugés de genre

Un stéréotype de genre, c'est l'idée selon laquelle certains comportements ou attitudes sont acceptables pour les femmes et les hommes. Ces stéréotypes viennent de notre culture, de nos expériences, de ce que d'autres personnes nous disent, d'influences institutionnelles et d'autres influences extérieures, telles que les médias sociaux. Il est fréquent que les personnes qui ne se conforment pas aux stéréotypes de genre traditionnels soient discriminées, isolées et aient des difficultés dans leurs relations personnelles. Par exemple, un stéréotype courant dans le secteur de l'EMAPE, c'est que les femmes ne sont pas assez fortes ou courageuses pour entrer dans les tunnels.

ANALYSE DE CONTEXTE

La collecte de données de base commence par une analyse de contexte.

Une bonne compréhension des facteurs sociaux, juridiques, économiques et culturels permettra de déterminer le champ de l'EIG. Dans cette démarche, il convient de prendre en compte les éléments suivants :

- les personnes participantes/informatrices (qui constitueront le groupe cible de l'EIG)
- les caractéristiques démographiques des femmes et des hommes devant être prises en compte
- les méthodologies
- les missions de recherche

Utilisez une combinaison de méthodes de recherche participative, telles que des discussions de groupe et des entretiens, ainsi qu'un examen de la documentation disponible. Il peut s'agir, entre autres, de rapports publiés, de données de recensement, de plans nationaux de réduction de la pauvreté, de textes de lois minières, de rapports détaillés d'universitaires et de spécialistes, de codes de la famille, de codes du travail, de rapports des gouvernements locaux sur les services de santé et d'éducation et de pactes internationaux concernant les droits de la personne et les droits des femmes.



SECTION 3

Voici quelques questions permettant d'orienter l'analyse de contexte :

- Quels rôles ont joué les femmes et les hommes dans le développement du secteur de l'EMAPE ?
- Quels sont les programmes, politiques et lois qui ont été adoptés et qui touchent le travail, le comportement et les structures dans le secteur de l'EMAPE.
- Quelles politiques visant les femmes ont été élaborées/adoptées ?
 - Quel en est l'objectif ?
 - Quelles caractéristiques démographiques des femmes visent-elles principalement ?
- Quelles politiques visant les hommes ont été élaborées/adoptées ?
 - Quel en est l'objectif ?
 - Quelles caractéristiques démographiques des hommes visent-elles principalement ?
- Quels types de groupes de femmes et d'hommes existent dans le secteur de l'EMAPE, par exemple, comment sont-ils organisés (équipes, comités, réseaux, structures de gouvernance) ?
- En quoi le comportement des femmes et des hommes dans le secteur de l'EMAPE a-t-il été influencé/modifié par des facteurs touchant la communauté minière, tels que des réformes politiques ?
- En quoi le comportement des femmes et des hommes dans le secteur de l'EMAPE a-t-il été influencé/modifié par des facteurs externes, telles que des interventions de bailleurs de fonds et d'organisations non gouvernementales dans le cadre de projets ?
- Quelle est la perception sociale locale de la position des femmes et des hommes dans le secteur de l'EMAPE ?
 - Les inégalités sont-elles reconnues ou ignorées par :
 - » les programmes gouvernementaux ? Pourquoi ?
 - » les programmes des organisations non gouvernementales ? Pourquoi ?
- Quelle est la contribution des femmes et des hommes du secteur de l'EMAPE à leurs familles et communautés ?
- Pourquoi l'EMAPE dans cette zone est-elle importante pour le secteur minier et pour le pays ?
- Quelle est la nature des activités minières dans cette zone ?
- Comment fonctionnent les structures dirigeantes officielles dans cette zone (gouvernance locale) ?
- Comment fonctionne la dirigeance informelle dans cette zone (niveau communautaire) ?
- Quelles structures de dirigeance interviennent le plus dans la mise en œuvre de projets dans cette zone ?
- Quels droits ont les femmes sur les sites miniers et dans les communautés, par exemple le droit de travailler dans une zone précise ou de posséder un puits minier ?
- Quels droits ont les hommes sur les sites miniers et dans les communautés, par exemple le droit de travailler dans une zone précise ou de posséder un puits minier ?
- Y a-t-il des cas de violence sexuelle et fondée sur le genre à l'égard des femmes des communautés minières qui ont été recensés par des personnes, des associations de femmes, des services ou des représentantes ou représentants gouvernementaux ou par des groupes œuvrant à faire cesser cette violence ?
- Quels sont les programmes, politiques ou stratégies qui existent pour mettre fin à la violence sexuelle et fondée sur le genre et accompagner les survivantes ?
- Quelles sont les structures gouvernementales et non gouvernementales en place pour accompagner les femmes et les filles survivantes de violence sexuelle et fondée sur le genre ?
- Comment ferez-vous en sorte que votre initiative ne vienne pas aggraver la violence fondée sur le genre ?
- Quelles mesures votre initiative prendra-t-elle si un cas de violence sexuelle ou fondée sur le genre est détecté parmi les bénéficiaires ?



Une bonne analyse de contexte devrait permettre de révéler le ou les groupes cibles de la collecte de données. À partir de là, utilisez d'autres outils de cette section pour comprendre leurs activités, leurs relations familiales et les normes de genre qui interviennent au niveau local, ainsi que les institutions politiques et communautaires qui participeront à la mise en œuvre de l'initiative proposée.



GUIDE D'ENTRETIEN



Les entretiens semi-dirigés peuvent permettre de recueillir des informations précieuses pour les outils de collecte de données et d'autres recherches concernant l'initiative proposée.

Nous recommandons que des entretiens soient menés auprès d'exploitantes et d'exploitants miniers, de personnes représentant les prestataires de services miniers et de personnes représentant les services miniers de l'État.

Tenez compte des questions-guides suivantes dans l'élaboration des entretiens pour différents éléments de genre (voir Outil #1 : Recensement des éléments de genre). Elles peuvent aussi être utiles dans les discussions de groupe.



Élément de genre	Questions-guides
A) Relations de travail dans les zones minières, les institutions et à la maison	• Pourquoi les femmes se voient-elles confier des tâches particulières ? • Pourquoi une tâche particulière est-elle effectuée principalement par des femmes ? • Pourquoi une tâche particulière est-elle effectuée principalement par des hommes ? • Quelles activités sont les mieux rémunérées ? • Comment les activités réalisées principalement par des femmes ou par des hommes sont-elles perçues par les camarades de travail, les employeurs et d'autres membres de la communauté ? • Les hommes peuvent-ils exiger des faveurs sexuelles des femmes en échange de services ?
B) Relations personnelles et familiales	• Pourquoi les femmes réalisent-elles certaines tâches ? • Quel est le comportement attendu des femmes de la communauté minière face à leur mari, aux membres de leur famille et à d'autres femmes et hommes dans la société ? • À quel type de violence fondée sur le genre (sexuelle, physique, psychologique, économique, culturelle, sociale) les femmes font-elles face ? • Quels sont les comportements attendus d'une « bonne » épouse, femme ou mère dans la communauté minière ou qui lui sont attribués ? Leur travail dans le secteur minier a-t-il une incidence sur ces attentes ? • Quels sont les comportements attendus d'un « bon » époux, homme ou père dans la communauté minière ou qui lui sont attribués ? • Quelles autres tâches les femmes qui travaillent sur les sites miniers sont-elles censées réaliser ? • Qui prend quelles décisions à la maison ? • Comment les femmes concilient-elles leurs rôles à la maison et à l'extérieur ? • Comment les hommes concilient-ils leurs rôles à la maison et à l'extérieur ?
C) Règles et normes en matière de genre dans la communauté minière	• Qu'est-ce qui est considéré comme un comportement « normal » des hommes envers les femmes et des femmes envers les hommes ? • Quels comportements « normaux » les femmes considèrent-elles désagréables ? • Quelles sont les qualités que toute personne doit avoir pour réussir dans le secteur de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle ? • Quelle est la perception que les femmes ont d'elles-mêmes et de leur travail ? • Comment les exploitantes minières sont-elles perçues par leurs camarades de travail, par les employeurs, par d'autres femmes et par la société ? En quoi cela diffère-t-il de la façon dont les hommes sont perçus ? • Les femmes sont-elles perçues comme étant aussi capables que les hommes d'exploiter une mine ?
D) Accès aux ressources et leur répartition et utilisation	• Qui est en charge de la ressource ? • Qui prend les décisions au sujet de la ressource, par ex. la vendre ou l'acheter ? • Qui a accès à la ressource en tout temps ?



OUTIL #3 :

PROFIL DES BESOINS PRATIQUES ET DES INTÉRÊTS STRATÉGIQUES



But :

Comprendre en quoi l'initiative proposée répond aux besoins pratiques et aux intérêts stratégiques des femmes et des hommes de la communauté visée.



Objectif :

Déterminer ce dont les femmes et les hommes ont besoin pour réaliser leurs activités actuelles et parvenir à une plus grande égalité, et identifier leurs intérêts stratégiques



Éléments de genre :

A, B, C, D

(voir Outil #1 : Recensement des éléments de genre)



Qui participe ?

- des femmes et des hommes se consacrant à l'exploitation minière artisanale et à petite échelle



Exemples :



Méthodologie :

- discussions de groupe de 30 à 45 minutes
- 15 personnes maximum
- menées en groupes séparés de femmes et d'hommes (les femmes devraient se sentir en sécurité et libres de partager leurs opinions ouvertement)
- si les participantes et participants y consentent, les résultats des discussions de groupe peuvent être partagés en plénière



Instructions :

À partir des propos des participantes et participants aux groupes de discussion, remplissez le profil des besoins pratiques et des intérêts stratégiques pour les femmes et les hommes.

Les **besoins pratiques sexospécifiques** ont trait aux besoins quotidiens et souvent immédiats des femmes et des hommes selon leurs rôles de genre communs ou différenciés, par ex. le besoin d'outils, de financement, et ainsi de suite.

Les **intérêts stratégiques sexospécifiques** sont liés à la position des femmes dans la société par rapport à celle des hommes ; pour répondre à ces intérêts, il faut leur fournir des outils leur permettant d'améliorer leur position.

Besoins pratiques sexospécifiques	Intérêts stratégiques sexospécifiques
• Accès à l'eau • Accès à des services de garde d'enfants • Accès à des services de santé • Accès à des outils miniers • Accès à des activités génératrices de revenus • Accès à la formation technique dans les mines	• Égalité d'accès au travail à l'extérieur de la maison • Égalité d'accès aux outils miniers • Égalité d'accès au crédit • Protection sociale contre la violence sexuelle et fondée sur le genre • Égalité des droits légaux pour les femmes dans les mines • Participation accrue des femmes à la prise de décisions



Note : Un projet peut répondre tant aux besoins pratiques sexospécifiques qu'aux intérêts stratégiques sexospécifiques des femmes.

La satisfaction des besoins pratiques permet d'éliminer les obstacles entravant l'autonomisation économique des femmes, mais sans remettre en question les divisions du travail, les inégalités juridiques ou les discriminations fondées sur le genre résultant de pratiques sociales ou culturelles. C'est la satisfaction des intérêts stratégiques qui a une incidence sur les rapports de pouvoir entre les femmes et les hommes.

L'égalité des genres ne sera durable que lorsque les intérêts stratégiques des femmes seront pris en compte.



Modèle :

Quels sont les besoins pratiques et les intérêts stratégiques des femmes et des hommes ?

Besoins pratiques sexospécifiques		Intérêts stratégiques sexospécifiques	
Femmes	Hommes	Femmes	Hommes



OUTIL #4 :

EMPLOI DU TEMPS QUOTIDIEN



But :

Savoir en quoi consiste une journée typique dans la vie des femmes et des hommes dans les communautés d'EMAPE



Objectif :

Définir un emploi du temps quotidien typique pour les femmes et les hommes de la communauté



Éléments de genre :

A, B, C,

(voir Outil #1 : Recensement des éléments de genre)



Qui participe ?

- des femmes et des hommes représentant différents rôles dans les communautés minières concernées par l'initiative proposée



Méthodologie :

- discussions de groupe de 30 à 45 minutes
- 15 personnes maximum
- menées en groupes séparés de femmes et d'hommes (les femmes devraient se sentir en sécurité et libres de partager leurs opinions ouvertement)
- si les participantes et participants y consentent, les résultats des discussions de groupe peuvent être partagés en plénière



Instructions :

À partir des propos des participantes et participants aux discussions de groupe, remplissez un emploi du temps quotidien typique dans le tableau ci-dessous. Tenez compte des variations dans la charge et les horaires de travail selon différentes caractéristiques démographiques.



 Exemple :

Heure	Activité des femmes	Activité des hommes
6h00-7h00	• se réveiller • se laver • nettoyer la maison • préparer la nourriture	• se réveiller • manger
7h00-9h00	• préparer les enfants pour l'école • s'occuper du jardin • aller travailler au site minier ou autre activité génératrice de revenu	• aller travailler au site minier
9h00-13h00	• laver le linge • ramasser du bois de feu • aller chercher de l'eau • réaliser des activités minières	• réaliser des activités minières • se reposer
13h00-15h00	• assister à une réunion de groupe, selon le jour • manger • réaliser des activités minières	• manger
15h00-17h00	• ramasser du bois de feu en revenant à la maison • aller chercher de l'eau • préparer la nourriture	• réaliser des activités minières • se reposer
17h00-18h00	• s'occuper des enfants	• loisirs
18h00-19h00	• s'occuper du mari, par exemple, lui servir à manger	• manger
20h00	• dormir	• dormir

**Modèle :**

Que font les femmes et les hommes à partir du réveil jusqu'au coucher ?

Heure	Activité des femmes	Activité des hommes
6h00-7h00		
7h00-9h00		
9h00-13h00		
13h00-15h00		
15h00-17h00		
17h00-18h00		
18h00-19h00		
20h00		



OUTIL #5 :

PROFIL DE LA DIVISION DU TRAVAIL



But :

Connaître les rôles des femmes et des hommes et leurs contributions à leurs ménages, sites miniers et à la communauté



Objectif :

Répertorier les activités réalisées par des femmes et par des hommes dans les communautés d'EMAPE



Éléments de genre :

A, B, C,

(voir Outil #1 : Recensement des éléments de genre)



Qui participe ?

- des femmes et des hommes représentant différents rôles dans les communautés minières concernées par l'initiative proposée
- les participantes et participants devraient représenter une diversité de tranches d'âge, de classes sociales, d'états civils, etc.



Méthodologie :

- discussions de groupe de 90 minutes
- 10 personnes maximum
- menées en groupes séparés de femmes et d'hommes (les femmes devraient se sentir en sécurité et libres de partager leurs opinions ouvertement)
- adapter l'outil à l'emplacement et au contexte précis de l'initiative proposée
- consulter des rapports gouvernementaux, universitaires ou d'ONG pour en tirer des informations pouvant servir à alimenter les discussions de groupe ou pouvant être utilisées s'il n'est pas possible de mener des discussions de groupe



Instructions :

Remplissez le tableau ci-dessous à partir des propos des participantes et participants aux discussions de groupe. Notez les différentes activités que les femmes et les hommes réalisent dans chaque catégorie et le temps moyen consacré à chaque activité. Tenez compte des variations dans la charge et les horaires de travail selon les différentes caractéristiques démographiques et les différentes saisons. Utilisez la question apparaissant au-dessus du tableau pour examiner les activités suggérées.

 **Modèle :¹⁴**

Combien de temps est-ce que les femmes et les hommes consacrent à chaque activité ?

Activités	Femmes	Heures par jour	Hommes	Heures par jour
Activités reproductives/de soins : • soins et éducation des enfants • soins de santé • préparation des repas • collecte d'eau/d'aliments • production agricole pour la consommation familiale • autres (préciser)				
Activités (génératrices de revenus) liées à l'exploitation minière : • concassage de pierres • lavage • tamisage • extraction du minerai du sol (travail dans les puits) • ramassage/traitement des résidus miniers • vente/achat de minéraux (or, par exemple) • distribution d'aliments aux exploitantes et exploitants • autres (préciser)				
Activités (génératrices de revenus) non liées à l'exploitation minière : • production agricole à des fins de vente • élevage de bétail à des fins de vente • petit commerce • autres (préciser)				
Activités liées au site minier et à l'institution de gouvernance : • gestion du site minier • gestion des associations d'exploitantes et exploitants miniers artisanaux • représentation des exploitantes et exploitants miniers à des réunions et dans des missions gouvernementales				
Activités communautaires : • nettoyage des sources d'eau • participation aux comités de gestion des services communautaires • participation aux comités provisoires des services communautaires (ex. cérémonies et célébrations) • participation à des groupes sociaux, tels que les organisations de femmes ou d'exploitantes et exploitants agricoles • autres (préciser)				

¹⁴ Adapté de C. Hill et autres., *A Guide to Gender Impact Assessment for the Extractive Industries*, Oxfam, 2017, p. 9, https://www.oxfam.org.au/wp-content/uploads/2017/04/2017-PA-001-Gender-impact-assessments-in-mining-report_FA_WEB.pdf.



OUTIL #6 :

PROFIL DE L'ACCÈS AUX RESSOURCES ET DU CONTRÔLE DE CELLES-CI



But :

Comprendre les déséquilibres de pouvoir entre les femmes et les hommes en déterminant qui a accès aux ressources disponibles dans le ménage, dans la zone minière et dans la communauté et qui en a le contrôle



Note : L'accès

concerne la capacité d'exploiter une ressource, par exemple, avoir accès à une mine pour extraire des minéraux d'un puits.

Le **contrôle** concerne le pouvoir de décider comment elle est exploitée et qui l'exploite, par exemple, qui peut vendre un minéral et où.¹⁵



Objectif :

Recueillir des informations permettant de savoir qui a accès aux ressources et en a le contrôle



Élément de genre :

D (voir Outil #1 : Recensement des éléments de genre)



Qui participe ?

- des femmes et des hommes représentant différents rôles dans les communautés minières concernées par l'initiative proposée



Méthodologie :

- discussions de groupe de 90 minutes
- 10 personnes maximum
- menées en groupes séparés de femmes et d'hommes (les femmes devraient se sentir en sécurité et libres de partager leurs opinions ouvertement)
- entretiens individuels ([voir Guide d'entretien](#))



Instructions :

À partir des propos des participantes et participants aux discussions de groupe, remplissez le tableau ci-dessous à l'aide d'informations concernant le type et le niveau d'accès et de contrôle des femmes et des hommes à l'égard de diverses ressources. Utilisez les questions et ressources suggérées dans le tableau en guise d'exemples.

Prêtez attention aux identités, autres que le genre, des participantes et participants à votre groupe de discussion, notamment l'âge ou l'origine ethnique, au moment d'analyser les résultats des discussions. Les groupes de femmes et d'hommes participant aux discussions n'ont pas nécessairement la même capacité d'accès aux ressources et aux bénéfices qui en découlent ou de contrôle de ces ressources et bénéfices. Il est également important de bien mettre en contexte dans certaines communautés minières le fait que les zones d'exploitation et de traitement du minerai sont gérées par des coopératives minières souvent dirigées par des personnes en position de pouvoir et se trouvent donc sous leur contrôle.

¹⁵ Adapté de C. Hill et autres., *A Guide to Gender Impact Assessment for the Extractive Industries*, Oxfam, 2017, p. 11, https://www.oxfam.org.au/wp-content/uploads/2017/04/2017-PA-001-Gender-impact-assessments-in-mining-report_FA_WEB.pdf.

 **Modèle :¹⁶**

Quel type d'accès et de contrôle ont les femmes et les hommes à l'égard des ressources ?

Ressource	Accès		Contrôle	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Exemples de questions Terre et maison : • Qui possède des biens ? • Qui possède des maisons ? • Qui possède les animaux ? • Qui possède les outils ? • Qui prend généralement les décisions finales concernant le ménage ? • Combien de ménages dans la communauté sont dirigés par une femme ? • Les femmes à la tête de ménages prennent-elles leurs propres décisions concernant leur ménage ?				
Argent du ménage : • Est-ce que les femmes et les hommes ont le même accès à l'argent du ménage ? • Qui prend les décisions finales concernant l'utilisation de l'argent du ménage ?				
Revenus d'entreprise : • Les femmes reçoivent-elles des salaires différents de ceux des hommes pour le même travail ? • Qui décide de l'utilisation qui sera faite des revenus d'entreprise ?				
Réseaux familiaux liés aux droits fonciers et miniers : • Les femmes profitent-elles des réseaux familiaux aussi souvent que les hommes ?				

¹⁶ Adapté de C. Hill et autres., *A Guide to Gender Impact Assessment for the Extractive Industries*, Oxfam, 2017, p. 11, https://www.oxfam.org.au/wp-content/uploads/2017/04/2017-PA-001-Gender-impact-assessments-in-mining-report_FA_WEB.pdf.



Ressource	Accès		Contrôle	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Exemples de questions				
Mines : • Est-ce que les femmes et les hommes peuvent accéder et travailler dans les mêmes zones ? • Qui prend les décisions concernant les activités minières des femmes et des hommes ?				
Information : • Est-ce que les femmes et les hommes ont le même accès aux sources d'information ? • Qui est responsable de diffuser l'information dans la communauté ?				
Compétences et éducation : • Quel niveau d'éducation et/ou de formation ont les femmes et les hommes ? • Est-ce que les femmes et les hommes ont le même accès à l'éducation et/ou à la formation ?				
Services financiers : • Est-ce que les femmes et les hommes ont le même accès aux services financiers ?				



Ressource	Accès		Contrôle	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Exemples de questions				
Communauté : • Qui prend les décisions concernant la tenue d'événements et la prestation de services communautaires ? • Quelles décisions concernant la participation aux événements et services communautaires prennent généralement les femmes et les hommes ? • Est-ce que les femmes et les hommes ont le même accès aux événements et services communautaires ? • Qui (des femmes et des hommes) a habituellement le pouvoir de décision sur la gestion communautaire des ressources ? • Qui (des femmes et des hommes) intervient dans les structures de soutien aux femmes et aux filles touchées par la violence sexuelle et fondée sur le genre ?				
Réseaux sociaux : • Les femmes ont-elles accès aux réseaux sociaux des hommes et vice versa ?				
Marché : • Les femmes peuvent-elles vendre leurs minéraux par elles-mêmes ? • Les femmes peuvent-elles acheter des minéraux par elles-mêmes ?				



OUTIL #7 :

PROFIL DES COMMUNICATIONS SELON LE GENRE



But :

Déterminer quel est le meilleur moyen de diffuser des informations concernant l'initiative et assurer une participation maximale des femmes et des hommes à ses activités



Objectif :

Déterminer qui a accès aux voies de communication dans la zone minière et dans la communauté et qui en a le contrôle



Élément de genre :

D (voir Outil #1 : [Recensement des éléments de genre](#))



Qui participe ?

- femmes et hommes représentant différentes catégories démographiques dans la communauté minière
- journalistes communautaires, personnes responsables du travail de proximité



Méthodologie :

- discussions de groupe de 60 à 90 minutes
- 10 personnes maximum
- menées en groupes séparés de femmes et d'hommes (les femmes devraient se sentir en sécurité et libres de partager leurs opinions ouvertement)
- entretiens individuels ([voir Guide d'entretien](#))



Instructions :

À partir des propos des participantes et participants aux groupes de discussion, remplissez le tableau ci-dessous à l'aide d'informations concernant l'utilisation que font les femmes et les hommes des différents modes de communication. Indiquez si les femmes ou les hommes partagent ou reçoivent des informations par quels modes de communication. Notez les détails des réponses dans la colonne « commentaires ».

 **Modèle : ¹⁷**

Comment est-ce que les femmes et les hommes partagent des informations sur le site minier et dans la communauté ?

Mode de communication	Femmes		Hommes		Commentaires
	Partage des informations	Reçoit des informations	Partage des informations	Reçoit des informations	
Radio • Qui partage généralement des informations à la radio ? • Quand l'information concernant les projets et les programmes gouvernementaux est-elle partagée ? • L'information qui est transmise est-elle sensible au genre ? • Qui possède/contrôle la radio à la maison ? • Qui possède et écoute habituellement la radio sur le site minier ? • Qui décide quelle station de radio écouter sur le site minier ?					
Réunions communautaires • Qui est généralement en charge d'organiser les réunions communautaires ? • Qui s'occupe généralement de promouvoir les réunions communautaires ? • À quelle heure de la journée se tiennent habituellement les réunions ? • Comment est-ce que les femmes et les hommes en sont informés (par les mêmes moyens ou par des moyens différents) ? • Où ont-elles habituellement lieu ? • Combien de temps faut-il à la plupart des gens pour se rendre au lieu de la réunion ? • Qui présente généralement les informations pendant les réunions communautaires ? • Qui y assiste habituellement ? • Qui prend habituellement la parole ? • Qui est (la ou le plus) écouté ?					

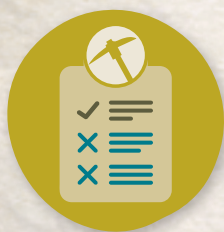
¹⁷ Adapté de ACDI/VOCA, *Gender Analysis, Assessment, and Audit Manual & Toolkit*, 2012, p. 51



Mode de communication	Femmes		Hommes		Commentaires
	Partage des informations	Reçoit des informations	Partage des informations	Reçoit des informations	
Téléphone • Qui a accès à un téléphone ? • Qui possède et utilise généralement le téléphone ? • Est-ce que les femmes et les hommes sont capables de lire des informations envoyées par texto ?					
Affiches • Dans quelle langue les affiches sont-elles habituellement rédigées ? • Dans quels lieux les affiches sont-elles habituellement posées ? • Qui a habituellement accès à ces lieux ? • Qui lit principalement les affiches et pourquoi ? • Les affiches sont-elles représentatives des femmes et des hommes ?					
Presse écrite • Est-ce que les femmes autant que les hommes ont accès à la presse écrite ? • Où peut-on acheter un journal ? • Dans quelle langue est le journal ? • Qui lit généralement le journal et pourquoi ? • Qui a les compétences nécessaires en lecture pour lire le journal ? • Les articles rendent-ils compte des expériences et des points de vue des femmes ?					



Mode de communication	Femmes		Hommes		Commentaires
	Partage des informations	Reçoit des informations	Partage des informations	Reçoit des informations	
En ligne • Qui a accès à un ordinateur avec connexion à l'Internet ? • Qui a accès à un téléphone mobile avec données ? • Qui a les moyens de payer des données ou l'Internet ? • Qui est capable d'utiliser un ordinateur ? • Qui consulte des informations en ligne ? • Qui a un compte courriel ? • Qui a un ou des comptes de médias sociaux ? • Est-ce que les femmes et les hommes utilisent les médias sociaux pour les mêmes raisons ?					
Autres Par ex. mégaphone, théâtre communautaire, bouche-à-oreille					



OUTIL #8 :

RÉSUMÉ DES RÈGLES DE GENRE



But :

Contribuer à corriger les suppositions erronées dans la planification et la conception de l'initiative proposée, examiner les règles de genre que les femmes et les hommes doivent suivre et identifier les sanctions fondées sur le genre qui s'appliquent en cas d'écart par rapport à un comportement attendu



Objectif :

Identifier les normes de genre établies dans la zone minière et dans la communauté



Élément de genre :

C (voir Outil #1 : Recensement des éléments de genre)



Qui participe ?

- femmes et hommes représentant différentes catégories démographiques dans la communauté minière



Méthodologie :

- discussions de groupe de 90 minutes
- 10 personnes maximum
- menées en groupes séparés de femmes et d'hommes (les femmes devraient se sentir en sécurité et libres de partager leurs opinions ouvertement)
- entretiens individuels ([voir Guide d'entretien](#))



Instructions :

À partir des propos des participantes et participants aux groupes de discussion, remplissez le tableau ci-dessous à l'aide d'informations concernant les règles de genre s'appliquant aux femmes et aux hommes et les conséquences si elles sont enfreintes. Utilisez les questions et ressources suggérées dans le tableau en guise d'exemples.



Note : Les règles peuvent changer avec le temps et varier selon le milieu et selon les caractéristiques démographiques des femmes et des hommes. De tels changements peuvent être décrits dans des commentaires supplémentaires pour s'assurer que les descriptions de règles de genre soient le plus précises possible.

 **Modèle :**

Quelles sont les règles de genre que les femmes et les hommes doivent suivre ?

Femmes			
	Quel est le comportement attendu des femmes ?	Qu'est-ce qu'elles sont censées posséder et contrôler ou ne pas posséder ni contrôler ?	Que se passerait-il si elles ne s'y conformaient pas ?
Maison			
Zone minière			
Réunion communautaire			
Activités des groupes/ associations d'exploitantes et exploitants miniers			
Terre			
Droits miniers (ex. permis)			
Ressources éducatives			
Matériel			
Ressources financières			



Hommes			
	Quel est le comportement attendu des hommes ?	Qu'est-ce qu'ils sont censés posséder et contrôler ou ne pas posséder ni contrôler ?	Que se passerait-il s'ils ne s'y conformaient pas ?
Maison			
Zone minière			
Réunion communautaire			
Activités des groupes/ associations d'exploitantes et exploitants miniers			
Terre			
Droits miniers (ex. permis)			
Ressources éducatives			
Matériel			
Ressources financières			



SECTION 4

ÉVALUATION DES IMPACTS SELON LE GENRE DES PROJETS LOCAUX

Étape 1 : Recueillir des données de base	39
Étape 2 : Identifier des aspects du projet susceptibles d’avoir une incidence sur les rapports de genre	40
Outil #9 : Analyse de genre du projet proposé	40
Étape 3 : Identifier les rapports de pouvoir	43
Outil #10 : Cartographie du pouvoir	43
Étape 4 : Remplir la Matrice de l’impact selon le genre	47
Outil #11 : Matrice de l’impact selon le genre pour les projets	47
Étape 5 : Élaborer un plan d’atténuation et de suivi	53
Outil #12 : Plan d’atténuation et de suivi de l’impact selon le genre	54
Étape 6 : Documenter l’analyse dans un rapport d’EIG	55
Étape 7 : Élaborer un plan de diffusion	55



SECTION 4

Cette trousse d'EIG s'adresse à quiconque se consacre au développement ou à la mise en œuvre d'initiatives locales dans le secteur de l'EMAPE, à savoir tout programme, projet ou activité devant se réaliser à la base dans les communautés d'EMAPE.

Les EIG pour les projets locaux visent en définitive à répondre à cette question clé :



Quelle incidence pourrait avoir l'inégalité structurelle des rapports de pouvoir sur les activités/actions du projet proposé et vice versa ?

L'utilisation de cette trousse permettra de faire en sorte que le projet proposé favorise l'égalité des genres dans le secteur de l'EMAPE.

Cette trousse est conçue pour guider l'analyse :

- des impacts positifs et négatifs du projet sur les rapports de genre,
- la reformulation du projet,
- et la mise en place de mesures visant à atténuer les impacts négatifs.

▶ ÉTAPE 1 : RECUEILLIR DES DONNÉES DE BASE

Des données de base sur l'état actuel des rapports de genre dans la ou les zones visées par le projet proposé sont nécessaires pour en analyser l'impact potentiel.

Utilisez les outils contenus dans la [Section 3](#) pour recueillir des données de base qui permettront de comprendre les activités, les rapports familiaux, les obstacles liés au genre — notamment la violence fondée sur le genre et les normes de genre locales (au sein du groupe cible) — et les institutions politiques et communautaires qui interviendront dans la mise en œuvre du projet proposé.



ÉTAPE 2 : IDENTIFIER DES ASPECTS DU PROJET SUSCEPTIBLES
D'AVOIR UNE INCIDENCE SUR LES RAPPORTS DE GENRE



OUTIL #9 :

ANALYSE DE GENRE DU PROJET PROPOSÉ



Instructions :

Cette étape consiste à appliquer une optique de genre au projet proposé. Tous les documents de projet élaborés jusqu'à présent devraient être analysés, notamment la description du projet, la stratégie, le budget, le plan de travail et le cadre de suivi et évaluation. Après avoir examiné tous les documents du projet, utilisez le tableau suivant pour voir à quel point le projet proposé tient compte du genre.



Objectif :

Identifier les activités/actions du projet proposé qui sont susceptibles d'avoir, d'une manière ou d'une autre, une incidence sur les rapports de genre. Par exemple, telle ou telle activité/action entraînera-t-elle des changements dans les tâches réalisées par les femmes et les hommes ou dans l'accès à une ressource comme les services sociaux, financiers, éducatifs, de protection sociale et de santé ? Ces éléments seront inscrits dans l'Outil #11, Matrice de l'impact selon le genre pour les projets, à l'étape 4.



Modèle :

Comment le projet proposé intègre-t-il une perspective de genre ?

Questions	Réponses	Documents cités
Quel est le principal objectif du projet proposé ?		
Quelles sont les interventions prévues ?		
Lesquelles des activités/actions proposées concernent spécifiquement les femmes ?		
Quels indicateurs de réussite concernent spécifiquement l'autonomisation des femmes ?		
Concernant les causes du problème auquel s'attaque le projet proposé, le groupe cible et les résultats escomptés, sur quelles suppositions se fondent les activités/actions proposées ?		
Dans quelle mesure les normes de genre et les expériences et valeurs des femmes et des hommes sont-elles prises en compte dans la conception et les activités du projet ?		
Dans quelle mesure la violence sexuelle et fondée sur le genre est-elle prise en compte dans la conception et les activités du projet ?		
Quelles mesures votre projet prendra-t-il si un cas de violence sexuelle ou fondée sur le genre est détecté parmi les bénéficiaires ?		
Quels éléments de genre (voir <u>Outil #1 : Recensement des éléments de genre</u>) sont couverts par le plan du projet ? Comment se traduisent-ils dans la conception des activités/actions du projet ?		
Quels éléments de genre sont absents du plan du projet ?		
Est-ce que les activités/actions proposées favorisent un sexe par rapport à l'autre ou une catégorie démographique particulière par rapport à d'autres ? Comment ?		

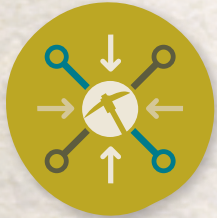


ENVIRON 30% DES
40,26 MILLIONS DE PERSONNES
QUI SE LIVRENT À
L'EXPLOITATION MINIÈRE
ARTISANALE ET À PETITE
ÉCHELLE DANS LE MONDE
SONT DES FEMMES





ÉTAPE 3 : IDENTIFIER LES RAPPORTS DE POUVOIR



OUTIL #10 :

CARTOGRAPHIE DU POUVOIR



Objectif :

L'analyse des rapports de genre vis-à-vis certaines activités et actions du projet proposé permettra de remplir l'Outil #11, Matrice de l'impact selon le genre pour les projets, à l'étape 4 et l'Outil #14, Matrice de l'impact selon le genre pour les politiques, à la Section 5.



Instructions :

Pour faciliter l'analyse des rapports de genre et de pouvoir, remplissez le tableau suivant à l'aide des informations ventilées par genre recueillies au moyen des outils de la Section 3 par rapport aux différents éléments de genre (voir Outil #1 : Recensement des éléments de genre).

 **Modèle :**

Élément de genre	Thèmes d'analyse proposés	<u>Outil #3</u> <u>Profil des</u> <u>besoins</u> <u>pratiques et</u> <u>des intérêts</u> <u>stratégiques</u>	<u>Outil #4</u> <u>Emploi du</u> <u>temps quoti-</u> <u>dien</u>	<u>Outil #5</u> <u>Profil de la</u> <u>division du</u> <u>travail</u>	<u>Outil #6</u> <u>Profil de</u> <u>l'accès aux</u> <u>ressources et</u> <u>du contrôle de</u> <u>celles-ci</u>	<u>Outil #7</u> <u>Profil des</u> <u>communica-</u> <u>tions selon le</u> <u>genre</u>	<u>Outil #8</u> <u>Résumé des</u> <u>règles de</u> <u>genre</u>
A) Relations de travail dans les zones minières, les institutions et à la maison	• fonctions des femmes et des hommes dans les zones minières • valeur accordée aux tâches réalisées par les femmes et par les hommes • rémunération pour le travail réalisé par les femmes et par les hommes • rémunération pour un travail comparable réalisé par les femmes et par les hommes • travail rémunéré réalisé par les femmes et par les hommes sur les sites miniers • travail non rémunéré réalisé par les femmes et par les hommes sur les sites miniers • catégories d'emplois occupés par les femmes et par les hommes • charges de travail des femmes et des hommes • lieu de l'activité/tâche/travail • avantages de travailler à un endroit plutôt qu'à un autre • certains aspects du travail réalisé tant par les femmes que par les hommes (par exemple, tant les femmes que les hommes participent à la vente de l'or, mais les rapports de pouvoir pourraient être inégaux dans d'autres aspects de cette activité, comme le lieu des ventes et les différences de prix)						



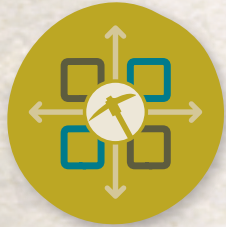
Élément de genre	Thèmes d'analyse proposés	<u>Outil #3</u> <u>Profil des besoins pratiques et des intérêts stratégiques</u>	<u>Outil #4</u> <u>Emploi du temps quotidien</u>	<u>Outil #5</u> <u>Profil de la division du travail</u>	<u>Outil #6</u> <u>Profil de l'accès aux ressources et du contrôle de celles-ci</u>	<u>Outil #7</u> <u>Profil des communications selon le genre</u>	<u>Outil #8</u> <u>Résumé des règles de genre</u>
B) Relations personnelles et familiales	• accès aux ressources liées à la famille et au ménage - revenus, terre, information, temps, lieux et espaces, entre autres - et contrôle de ces ressources • rôles dans le ménage • charge de travail dans le ménage • relations entre conjointes et conjoints, y compris tensions et violence à la maison • vie sociale et réseaux de femmes et d'hommes au niveau des ménages • contribution aux tâches ménagères • gestion du budget et des dépenses du ménage et contribution à celui-ci						
C) Règles et normes en matière de genre dans la communauté minière	Normes dictant les comportements des femmes et des hommes en lien avec : • le travail • le soin des enfants et les responsabilités familiales • les relations entre les femmes et les hommes au travail et à la maison • accès aux ressources et contrôle de celles-ci • prise de décisions						



Élément de genre	Thèmes d'analyse proposés	<u>Outil #3</u> <u>Profil des</u> <u>besoins</u> <u>pratiques et</u> <u>des intérêts</u> <u>stratégiques</u>	<u>Outil #4</u> <u>Emploi du</u> <u>temps quoti-</u> <u>dien</u>	<u>Outil #5</u> <u>Profil de la</u> <u>division du</u> <u>travail</u>	<u>Outil #6</u> <u>Profil de</u> <u>l'accès aux</u> <u>ressources et</u> <u>du contrôle de</u> <u>celles-ci</u>	<u>Outil #7</u> <u>Profil des</u> <u>communica-</u> <u>tions selon le</u> <u>genre</u>	<u>Outil #8</u> <u>Résumé des</u> <u>règles de</u> <u>genre</u>
D) Accès aux ressources et leur répartition et utilisation	• temps dont disposent les femmes et les hommes au travail • montant de la rémunération reçue • nombre de fonctions occupées par des femmes et par des hommes • disponibilité d'endroits où travailler pour les femmes et pour les hommes • propriété des mines • réseaux auxquels appartiennent les femmes et les hommes et fonctions exercées • disponibilité d'espaces et d'équipements et accès à ceux-ci • disponibilité de services financiers						



ÉTAPE 4 : REMPLIR LA MATRICE DE L'IMPACT SELON LE GENRE



OUTIL #11 :

MATRICE DE L'IMPACT SELON LE GENRE POUR LES PROJETS



Objectif :

Utilisez la Matrice de l'impact selon le genre pour prévoir les impacts positifs et négatifs probables des activités/actions du projet proposé sur les femmes et les hommes et sur la communauté et déterminer comment d'éventuels impacts négatifs pourraient être réduits au minimum, atténués ou éliminés.

La matrice vise à aider à évaluer — et éventuellement classer, au besoin — les impacts possibles du projet proposé sur les rapports de genre en partant de deux critères :



- **Égalité des genres** — augmentation ou diminution de l'inégalité des rapports de pouvoir entre les femmes et les hommes dans les communautés minières
- **Autonomie** — capacité des femmes et des hommes des communautés minières à prendre des décisions concernant leur vie qui ne soient pas influencées par les normes de genre



Instructions :

Les informations recueillies au moyen de l'Outil #9, Analyse de genre du projet proposé, et de l'Outil #10, Cartographie du pouvoir, permettront de déterminer les impacts positifs et négatifs probables du projet proposé en fonction de ces critères. La dernière colonne est réservée aux annotations concernant les modifications qui pourraient être apportées au projet, le cas échéant, pour réduire au minimum, atténuer ou éliminer d'éventuels impacts négatifs liés au genre. Par exemple, le lieu d'une activité pourrait être modifié pour faire en sorte que l'activité profite tant aux femmes qu'aux hommes visés par le projet proposé.

Cette matrice peut s'appliquer à tout projet et peut être revue pendant la durée du projet afin d'ajouter des mesures d'impact ou de les améliorer.

 Exemple :

Activité/action proposée ayant été identifiée comme pouvant avoir un impact sur les rapports de genre	Éléments de genre	Rapports de genre actuels	Impacts positifs	Impacts négatifs	Recommandation(s) de mesures d'atténuation des impacts négatifs
Faire appel à une entreprise extérieure à l'association minière pour acheter les minéraux	A) Relations de travail dans les zones minières, les institutions et à la maison	• Les hommes se consacrent principalement à la vente et à l'achat de minéraux • Quelques femmes interviennent dans la vente de minéraux • Manque d'infrastructures et d'endroits sûrs pour les femmes • Certaines femmes se voient exiger des faveurs sexuelles par des hommes en échange de services • Les femmes sont considérées comme des assistantes et non des membres à part entière des équipes minières • Les hommes qui achètent des minéraux exercent des fonctions plus élevées dans les associations minières • Les hommes exercent des fonctions plus élevées dans les associations minières parce qu'ils vendent les minéraux à un prix plus élevé • Les hommes sont en position d'autorité pour déterminer qui peut avoir accès au minéral et comment sont répartis les profits	• Réduction des actes illégaux découlant de la vente et de l'achat de minéraux, par ex. évasion fiscale • Alignement du prix d'achat du minéral sur le prix du marché international	• Des femmes et des hommes sont susceptibles d'être retirés du commerce • Si l'entreprise est située en ville plutôt que sur le site minier, peu de femmes seront en mesure de faire le commerce de minéraux en raison de la charge de travail domestique, qui a une incidence sur le nombre d'heures disponibles dans une journée • Les femmes dépendent davantage des hommes pour vendre leurs minéraux en raison de la distance, de l'insécurité d'accès et du temps requis • Le harcèlement sexuel des femmes travaillant dans les mines nuira à leur participation et pourrait compromettre leur santé et leurs relations personnelles • On attend des femmes qu'elles jouent des rôles d'aidantes naturelles à la mine tout comme à la maison • Réduction du statut des hommes dans les associations minières qui ont acheté des minéraux • Réduction du statut des femmes qui ont exercé des fonctions plus importantes dans l'association minière en raison du revenu qu'elles tirent de la vente de minéraux	• Mettre en place un registre public de la distribution des dividendes provenant de la vente du minéral par l'association minière, qui soit accessible aux membres, femmes et hommes • Mettre sur pied un comptoir d'achat des minéraux de l'entreprise à proximité des sites miniers • Embaucher des femmes aussi bien que des hommes pour travailler au comptoir d'achat • Mettre en place un code de conduite, sanctionnant notamment l'inconduite sexuelle comme il se doit



Activité/action proposée ayant été identifiée comme pouvant avoir un impact sur les rapports de genre	Éléments de genre	Rapports de genre actuels	Impacts positifs	Impacts négatifs	Recommandation(s) de mesures d'atténuation des impacts négatifs
Faire appel à une entreprise extérieure à l'association minière pour acheter les minéraux	B) Relations personnelles et familiales	• Il est de la responsabilité des femmes de s'occuper des enfants, y compris d'assumer les frais associés à l'éducation, aux soins médicaux et autres dépenses • Il est de la responsabilité des femmes d'assurer la sécurité alimentaire du ménage, notamment la collecte de l'eau, la production agricole, la préparation des aliments • Il est de la responsabilité des femmes de prendre soin des membres de la famille malades ou blessés		• La charge de travail des femmes pourrait augmenter si elles doivent aller en ville pour vendre leurs minéraux en plus de s'occuper des activités reproductives, dont la garde des enfants, les soins aux malades, le ménage, la cuisine, la collecte de bois de feu, la production agricole pour la consommation familiale, entre autres activités • Augmentation de la tension entre les femmes et les hommes vivant en couple • Augmentation potentielle de la violence familiale • Plus grande dépendance des femmes par rapport aux hommes pour la vente de minéraux • Migration des hommes qui se sont consacrés à cette activité, ce qui augmente la charge de travail des femmes • Faibles revenus pour les exploitantes minières de la famille, reléguant les femmes à une position inférieure dans la famille	
	C) Règles et normes en matière de genre dans la communauté minière	• Les hommes achètent des minéraux • Les femmes et les hommes vendent des minéraux		• Introduction de nouvelles règles discriminatoires découlant de l'exclusion des femmes de la vente de minéraux, par ex. des hommes vendent des minéraux à l'entreprise appartenant à des hommes prospères qui ne sont pas de simples exploitants miniers locaux	



Activité/action proposée ayant été identifiée comme pouvant avoir un impact sur les rapports de genre	Éléments de genre	Rapports de genre actuels	Impacts positifs	Impacts négatifs	Recommandation(s) de mesures d'atténuation des impacts négatifs
Faire appel à une entreprise extérieure à l'association minière pour acheter les minéraux	D) Accès aux ressources et leur répartition et utilisation	• Les hommes ont plus de temps du fait qu'ils ont moins de responsabilités dans les activités reproductives • Les hommes ont accès à l'argent et en ont le contrôle • Certaines femmes ont accès à l'argent et en ont le contrôle • Les hommes ont davantage accès aux marchés que les femmes tant sur le site minier qu'en ville • Les femmes vendent des minéraux sur le site minier et les hommes vendent des minéraux en ville, ce qui fait que les minéraux rapportent davantage aux hommes qu'aux femmes		• Réduction de l'accès aux marchés pour les femmes qui ne sont pas en mesure d'aller en ville • L'activité favorise les hommes, car ils ont pour la plupart des conjointes ou des femmes de leurs familles qui assument les responsabilités familiales • Baisse des revenus pour la majorité des femmes qui ne peuvent pas vendre facilement leurs minéraux	



Modèle :

Quels sont les impacts des activités du projet proposé sur les rapports de genre?

Activité/action proposée ayant été identifiée comme pouvant avoir un impact sur les rapports de genre	Éléments de genre	Rapports de genre actuels	Impacts positifs	Impacts négatifs	Recommandation(s) de mesures d'atténuation des impacts négatifs
	A) Relations de travail dans les zones minières, les institutions et à la maison				
	B) Relations personnelles et familiales				
	C) Règles et normes en matière de genre dans la communauté minière				
	D) Accès aux ressources et leur répartition et utilisation				



LES PROJETS QUI SEMBLANT NEUTRES PAR RAPPORT AU GENRE, VOIRE POSITIFS À PREMIÈRE VUE, PEUVENT FINIR PAR INTÉGRER LES INÉGALITÉS EXISTANTES

définition

INDIFFÉRENT AU GENRE/NEUTRE PAR RAPPORT AU GENRE :

se dit d'une initiative qui ne tient pas compte des normes, des rôles et des rapports de genre et qui pourrait renforcer la discrimination, les préjugés et les stéréotypes fondés sur le genre.





SECTION 4

▶ ÉTAPE 5 : ÉLABORER UN PLAN D'ATTÉNUATION ET DE SUIVI

L'élaboration d'un plan d'atténuation et de suivi permet de s'assurer que les recommandations annotées dans [l'Outil 11, Matrice de l'impact selon le genre pour les projets](#), sont bien appliquées et donnent des résultats positifs.

Assurez-vous que le budget soit révisé pour rendre compte des ressources humaines et financières nécessaires pour les activités modifiées et les nouvelles activités liées à l'atténuation.

Pendant le déroulement du projet proposé, il peut apparaître des impacts sur les rapports de genre qui n'étaient pas prévus dans l'EIG. Nous recommandons que les cadres généraux de suivi et évaluation soient assez souples pour repérer les impacts imprévus/inattendus pendant les examens réguliers du projet et apporter les ajustements nécessaires.

Dans certains cas, il pourrait être utile de revoir et adapter l'évaluation de l'impact selon le genre pendant la phase de mise en œuvre du projet pour faciliter le suivi des impacts prévus et imprévus/inattendus découlant du projet.



OUTIL #12 :

PLAN D'ATTÉNUATION ET DE SUIVI DE L'IMPACT SELON LE GENRE



Objectif :

Assurez-vous que les recommandations annotées dans la Matrice de l'impact selon le genre soient suivies et aient des résultats positifs. Le tableau suivant est un exemple de plan d'atténuation et de suivi de l'impact selon le genre qui peut être intégré dans le plan de travail et dans le budget du projet ou utilisé comme document indépendant. Il permet un suivi de tous les aspects depuis les indicateurs jusqu'aux spécialistes nécessaires.



Instructions :

Les mesures d'atténuation issues des étapes 4 et 5 y apparaîtraient comme activités. Les équipes de projet peuvent adapter et élargir le plan au besoin.



Modèle :

Activité	Produits attendus	Indicateurs	Moyens de vérification	Échéancier	Personne responsable	Faut-il une ou un spécialiste en matière de genre ? Si oui, précisez son rôle
Activité 1						
Sous-activité 1						
Sous-activité 2						
Activité 2						
Sous-activité 1						
Sous-activité 2						
Activité 3						
Sous-activité 1						
Sous-activité 2						



▶ ÉTAPE 6 : DOCUMENTER L'ANALYSE DANS UN RAPPORT D'EIG

Cette étape consiste à compiler les conclusions, les recommandations et les plans de l'EIG dans un rapport afin d'en communiquer les résultats aux partenaires, aux bailleurs de fonds et au groupe cible du projet et à d'autres parties prenantes, décisionnaires, et autres. Pour les projets plus modestes, un Plan d'atténuation et de suivi issu de [l'étape 5](#) peut suffire à cette fin. Bien que la forme et le contenu puissent être adaptés selon l'ampleur du projet, l'expertise en matière de genre utilisée et les ressources allouées, les rapports d'EIG devraient toujours être rédigés dans un langage inclusif et accessible.

Voir le plan de présentation de rapport d'EIG pour les projets locaux [à la page 56](#).

▶ ÉTAPE 7 : ÉLABORER UN PLAN DE DIFFUSION

Un plan de diffusion clair permettra de s'assurer que l'analyse de genre est véritablement prise en compte au début du processus de planification du projet.

Le rapport d'EIG devrait être partagé avec toutes les personnes intervenant dans le projet proposé et faire l'objet de discussions partout où le projet proposé est examiné, notamment dans les réunions de consultation avec des organisations non gouvernementales, des exploitantes et exploitants miniers et des associations minières.

Nous recommandons d'intégrer le rapport d'EIG dans tous les documents de projet partagés avec les partenaires, les bailleurs de fonds, le groupe cible du projet et d'autres parties prenantes du projet, et avec des décisionnaires.



PLAN DE PRÉSENTATION DE RAPPORT D'EIG POUR LES PROJETS LOCAUX

Chapitre 1 : Introduction

- historique du projet
- contexte et problématique
- pertinence de l'EIG
- aperçu de la méthodologie et de l'expertise apportée en matière de genre
- résumé du rapport

Chapitre 2 : État actuel des rapports de genre dans la communauté d'EMAPE visée

- descriptions rendant compte de la diversité de la communauté d'EMAPE à partir de l'analyse de contexte produite pendant la collecte de données pour les quatre éléments de genre, notamment :
 - profil général de la communauté
 - ressources sociales et économiques
 - territoire couvert
 - types de minéraux
 - différentes caractéristiques démographiques des femmes et des hommes
- descriptions à partir de l'analyse des rapports de genre réalisée pendant la collecte de données pour les quatre éléments de genre
- descriptions des ressources existantes liées directement ou indirectement aux activités/actions du projet et qui sont directement touchées par le projet proposé
- descriptions de l'accès aux ressources et du contrôle de celles-ci par les femmes et les hommes

Chapitre 3 : Description du projet

- buts et objectifs
- problème que le projet tente de résoudre
- causes et conséquences du problème
- valeurs, normes, suppositions (dans une perspective de genre)

- activités/actions prévues, y compris les processus, les institutions devant intervenir et le flux stratégique
- activités/actions prévues pour favoriser l'égalité des genres, dont celles visant particulièrement les femmes
- normes de genre et rôles des femmes et des hommes
- préciser si des éléments de genre ont été intégrés au document de projet avant l'EIG et de quelle manière

Chapitre 4 : Impacts probables du projet sur les rapports de genre

- principales conclusions de l'étape 2

Chapitre 5 : Analyse des impacts sur les rapports de genre

- analyse de la Matrice de l'impact selon le genre
- copie de la matrice remplie
- recommandations annotées dans la matrice

Chapitre 6 : Plan d'atténuation et de suivi

- justification et précisions concernant les mesures contenues dans le plan élaboré à l'étape 5
- copie du plan
- précisions concernant le suivi des avancées en matière de genre ou les audits de genre prévus plus tard pendant la mise en œuvre

Chapitre 7 : Plan de suivi et évaluation

- cadre et plan de suivi et évaluation de l'ensemble du projet, qui peut être indépendant ou qui a été révisé pour être intégré dans le plan d'atténuation et de suivi et dans les audits de genre



SECTION 5

ÉVALUATION DES IMPACTS SELON LE GENRE DES POLITIQUES ET DES LOIS



Étape 1 : Recueillir des données de base	58
Étape 2 : Identifier des aspects de la politique susceptibles d'avoir une incidence sur les rapports de genre	58
Étape 3 : Identifier les rapports de pouvoir	58
Étape 4 : Coter la politique sur le continuum e l'égalité entre les genres	59
Outil #13: Continuum de l'égalité des genres	59
Étape 5 : Remplir la Matrice de l'impact selon le genre	61
Outil #14 : Matrice de l'impact selon le genre pour les politiques	61
Étape 6 : Tout documenter dans un rapport d'EIG	67
Étape 7 : Élaborer un plan de diffusion	67



Cette trousse d'EIG s'adresse à quiconque se consacre à la formulation, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de politiques, de lois et de processus institutionnels concernant le secteur de l'EMAPE.

Les EIG pour les politiques et les lois visent à répondre aux questions clés suivantes :



- La politique proposée tient-elle compte des expériences des femmes et des hommes ?
- La politique proposée tient-elle compte de l'état actuel des rapports de genre par rapport aux quatre éléments de genre ? (voir Outil #1 : Recensement des éléments de genre)
- La politique proposée favorise-t-elle un genre par rapport à l'autre ou une catégorie démographique particulière par rapport à d'autres ?
- La politique proposée ajoute-t-elle des contraintes et des limites à la pleine participation des femmes ? (par ex. interdire la participation des femmes enceintes et des femmes qui allaitent).

Cet outil aidera les équipes à élaborer des politiques qui favorisent davantage l'égalité des genres et l'intégration d'une démarche d'équité entre les sexes. Il peut aussi servir à la critique et à la promotion de politiques de la part de personnes et d'organisations qui luttent pour l'égalité des genres dans le secteur de l'EMAPE.

▶ ÉTAPE 1 : RECUEILLIR DES DONNÉES DE BASE

Des données de base sur l'état actuel des rapports de genre dans la ou les zones visées par la politique proposée sont nécessaires pour en analyser l'impact potentiel.

Utilisez les outils contenus dans la Section 3 pour recueillir des données de base qui permettront de comprendre les activités, les rapports familiaux, les obstacles liés au genre — notamment la violence fondée sur le genre et les normes de genre locales (au sein du groupe cible) — et les institutions politiques et communautaires qui interviendront dans la mise en œuvre de la politique proposée.

▶ ÉTAPE 2 : IDENTIFIER DES ASPECTS DE LA POLITIQUE SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE SUR LES RAPPORTS DE GENRE

Quels aspects de la politique proposée visent directement les femmes et les hommes ou des entités juridiques composées de femmes et d'hommes ? Par exemple, la politique fait-elle intervenir les coopératives, coentreprises, sociétés ou partenariats miniers ?

Examinez en quoi la politique proposée ou l'une ou l'autre des dispositions concerne les questions liées aux quatre éléments de genre (Voir Outil #1 : Recensement des éléments de genre). Par exemple, y a-t-il des dispositions de la politique proposée qui concernent :

- le travail réalisé par les femmes et les hommes sur les sites miniers
- l'organisation d'institutions telles que les associations d'EMAPE
- la vie familiale des femmes et des hommes
- l'accès aux ressources, telles que le temps, l'argent, les zones minières, les droits miniers, les lieux, groupes et réseaux, l'information, l'éducation et les services financiers, ainsi que la distribution et le contrôle de ces ressources
- les règles régissant le comportement des femmes et des hommes, par ex. l'accès à la dirigeance ou les droits miniers

L'analyse de contexte (voir Section 3) offre une base utile pour cet exercice.

▶ ÉTAPE 3 : IDENTIFIER LES RAPPORTS DE POUVOIR

Quelle incidence pourrait avoir l'inégalité structurelle des rapports de pouvoir sur la politique proposée et vice versa ?

Utilisez l'Outil #10, Cartographie du pouvoir, à la Section 4, pour déterminer où les rapports de genre sont égaux et inégaux.

Pour ce faire, partez des informations ventilées par genre recueillies concernant différents aspects liés aux quatre éléments de genre (voir Outil #1 : Recensement des éléments de genre).



▶ ÉTAPE 4 :
COTER LA POLITIQUE SUR LE CONTINUUM DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES GENRES



OUTIL #13 :

CONTINUUM DE L'ÉGALITÉ DES GENRES



Objectif :

Pour évaluer les impacts négatifs et positifs d'aspects précis de la politique proposée, analysez les résultats de l'Outil #10, Cartographie du pouvoir, de l'étape 3 à l'aide d'une liste de contrôle et du Continuum de l'égalité des genres.¹⁸

En concevant les politiques relatives à l'EMAPE comme faisant partie d'un continuum, l'exercice de la Matrice de l'impact selon le genre à l'étape 5 devient plus stratégique.



Instructions :

Trois catégories visent à faciliter l'examen de chacun des aspects de la politique proposée. Évaluez à quel point du continuum se situe la politique proposée et notez-en la justification. Si vous déterminez que la politique correspond à plus d'une catégorie, précisez-en les raisons.

¹⁸ Adapté de Interagency Gender Working Group, *Gender Integration Continuum*, 2017, https://www.igwg.org/wp-content/uploads/2017/05/FG_GendrIntegrContinuum.pdf.



Exploitante		Accommodante		Transformatrice
La politique proposée est inégalitaire en matière de genre Elle perpétue les inégalités entre les genres en renforçant le déséquilibre des normes, des rôles et des rapports de genre dans la communauté d'EMAPE.	La politique proposée est indifférente au genre/neutre par rapport au genre . Elle ne tient pas compte des normes, des rôles et des rapports de genre et pourrait renforcer la discrimination, les préjugés et les stéréotypes fondés sur le genre.	La politique proposée est sensible au genre . Elle reconnaît l'inégalité des rapports de pouvoir entre femmes et hommes, mais ne s'attaque pas aux inégalités entre les genres. Aucune stratégie particulière n'est prévue pour y remédier.	La politique proposée est sexospécifique Elle reconnaît les normes de genre et tient compte des besoins particuliers des femmes et des hommes, mais ne s'attaque pas nécessairement aux causes profondes du déséquilibre des forces, des ressources ou des opportunités entre les femmes et les hommes dans le secteur de l'EMAPE.	La politique proposée s'attaque aux causes profondes de l'inégalité . Elle prévoit des moyens de transformer les rapports de pouvoir inégaux entre les femmes et les hommes. Elle tient compte des expériences des différentes catégories de groupes défavorisés en ce qui a trait à l'inégalité des rapports de pouvoir. Elle favorise un changement des rapports de pouvoir inégaux entre les femmes et les hommes dans le secteur de l'EMAPE. Elle tient compte des valeurs, des intérêts et des besoins des femmes et des hommes pour ce qui est de bénéficier des avantages de la politique.

 Modèle :

Question	Oui ou non	Si oui, comment ?
La politique proposée tient-elle compte des expériences des femmes et des hommes ?		
La politique proposée tient-elle compte de l'état actuel des rapports de genre par rapport aux quatre éléments de genre (<u>voir Outil #1 : Recensement des éléments de genre</u>) ?		
La politique proposée favorise-t-elle un genre par rapport à l'autre ou une catégorie démographique particulière par rapport à d'autres ?		
La politique proposée ajoute-t-elle des contraintes et des limites à la pleine participation des femmes ?		



ÉTAPE 5 : REMPLIR LA MATRICE DE L'IMPACT SELON LE GENRE



OUTIL #14 :

MATRICE DE L'IMPACT SELON LE GENRE POUR LES POLITIQUES



Objectif :

Utilisez la Matrice de l'impact selon le genre pour prévoir les impacts positifs et négatifs probables des activités/actions du projet proposé sur les femmes et les hommes et sur la communauté et déterminer comment d'éventuels impacts négatifs pourraient être réduits au minimum, atténués ou éliminés.

La matrice vise à aider à évaluer et classer les impacts possibles de la politique proposée sur les rapports de genre en partant de deux critères :



- **Égalité des genres** — augmentation ou diminution de l'inégalité des rapports de pouvoir entre les femmes et les hommes et entre les filles et les garçons dans les communautés minières
- **Autonomie** — capacité des femmes et des hommes des communautés minières à prendre des décisions concernant leur vie qui ne soient pas influencées par les normes de genre.



Instructions :

Les informations recueillies aux étapes 2, 3 et 4 permettront de déterminer les impacts positifs et négatifs probables de la politique proposée en fonction de ces critères. La dernière colonne est réservée aux annotations indiquant si et comment la politique peut être révisée pour réduire au minimum, atténuer, ou éliminer les impacts négatifs probables liés au genre.

 Exemple :

Politique proposée (ou aspect de la politique) ayant été identifiée comme pouvant avoir un impact sur les rapports de genre	Éléments de genre	Rapports de genre actuels	Impacts positifs	Impacts négatifs	Recommandation(s) de mesures d'atténuation des impacts négatifs
Enregistrement en ligne des associations d'EMAPE et obtention en ligne de permis d'exploitation minière	A) Relations de travail dans les zones minières, les institutions et à la maison	• Les hommes se consacrent principalement à des activités mieux rémunérées que celles auxquelles se livrent les femmes (par ex. travail dans les puits et lavage à l'écluse) • Peu de femmes se livrent à des activités mieux rémunérées • La majorité des exploitantes minières se livrent à des activités moins bien rémunérées, dont le lavage, le concassage de pierres et le tamisage • Dans certains aspects de l'exploitation minière artisanale, les hommes travaillent surtout en groupe • Les hommes qui travaillent en groupe gagnent plus d'argent que les femmes qui travaillent seules. • Dans les cas où des femmes travaillent en groupe, elles assument généralement des tâches moins bien payées • Les fonctions de dirigeance dans les associations d'exploitantes et d'exploitants miniers informels sont principalement exercées par des hommes. • Seules quelques associations minières sont menées par des femmes	• Réduction des actes illégaux découlant de la vente et de l'achat de minéraux • Meilleures possibilités pour les femmes qui peuvent former plus facilement des associations minières et obtenir des permis, notamment des emplois mieux rémunérés leur permettant d'améliorer leurs revenus et leur position dans la communauté minière	• Les hommes ont plus de chances de pouvoir assumer les frais d'enregistrement en ligne et d'avoir les connaissances technologiques voulues • Augmentation des inégalités économiques entre hommes et entre femmes si le pouvoir se concentre entre les mains des quelques associations minières qui peuvent assumer les frais d'enregistrement en ligne • Plus grande dépendance des femmes par rapport aux hommes qui sont en mesure d'enregistrer les associations minières en ligne • Concentration de femmes dans les groupes d'exploitantes et d'exploitants miniers informels du fait de leur incapacité financière et technologique à enregistrer une association minière en ligne • Les femmes sont plus susceptibles de quitter le secteur légal ou formel de l'EMAPE du fait de leur incapacité financière et technologique à enregistrer une association minière en ligne • Augmentation de la ségrégation du travail, les hommes exerçant des activités mieux rémunérées grâce à la dirigeance des associations minières qui leur procure plus de droits d'exploitation minière • Les hommes continueront probablement à exercer les fonctions de hauts dirigeants dans les associations minières et à constituer la majorité des membres • Les femmes continueront probablement à être membres de niveau inférieur des associations minières • Il y aura probablement encore moins d'associations minières menées par des femmes, qui ont déjà un statut inférieur dans le secteur de l'EMAPE • Quelques femmes pourraient continuer à exercer des fonctions relativement élevées dans les associations minières en raison de leurs fonctions précédentes et de leurs contributions pendant le processus d'enregistrement	• Formation aux technologies, à l'informatique et à l'accès aux services en ligne pour les travailleurs et, en particulier, les travailleuses du secteur minier • Campagne d'information sur les efforts gouvernementaux visant à formaliser le secteur et sur les avantages de l'enregistrement, en s'assurant de rejoindre les femmes • Campagne de sensibilisation à l'importance des femmes dans le secteur de l'exploitation minière artisanale • Mise en place d'un service public gratuit se rendant dans les zones minières pour faciliter l'accès à l'enregistrement en ligne et l'obtention de permis, offert aux exploitantes et exploitants miniers dans la langue locale



Politique proposée (ou aspect de la politique) ayant été identifiée comme pouvant avoir un impact sur les rapports de genre	Éléments de genre	Rapports de genre actuels	Impacts positifs	Impacts négatifs	Recommandation(s) de mesures d'atténuation des impacts négatifs
Enregistrement en ligne des associations d'EMAPE et obtention en ligne de permis d'exploitation minière	B) Relations personnelles et familiales	• Quelques hommes ont accès à l'Internet ou à des téléphones avec Internet • Peu de femmes ont accès à l'Internet ou à des téléphones avec Internet • Il est de la responsabilité des femmes de s'occuper des enfants, y compris d'assumer les frais associés à l'éducation, aux soins médicaux et autres dépenses • Les femmes sont censées continuer à s'occuper des obligations familiales après le travail dans les mines, tandis que les hommes peuvent avoir accès à des endroits où l'Internet est disponible		• Augmentation de la tension entre les femmes et les hommes dans les couples mariés, entraînant une augmentation potentielle de la violence familiale • Plus grande dépendance des femmes par rapport aux hommes pour la vente de minéraux • Migration des personnes qui ont exercé cette activité minière, mais qui ne peuvent pas enregistrer leurs groupes informels comme associations minières	
	C) Règles et normes en matière de genre dans la communauté minière	• Les hommes peuvent posséder des téléphones • Les femmes ne possèdent pas de téléphones dotés d'Internet • Le revenu que tirent les femmes des activités minières est consacré aux dépenses du ménage • Les hommes sont les dirigeants des associations minières • Les hommes sont ceux qui prennent les décisions concernant le revenu familial		• Des règles déterminant quelle catégorie d'hommes peut s'approprier une association minière pourraient voir le jour • Des règles déterminant que l'EMAPE est une profession masculine pourraient voir le jour • Des règles déterminant que les associations minières sont réservées exclusivement aux hommes pourraient voir le jour	



Politique proposée (ou aspect de la politique) ayant été identifiée comme pouvant avoir un impact sur les rapports de genre	Éléments de genre	Rapports de genre actuels	Impacts positifs	Impacts négatifs	Recommandation(s) de mesures d'atténuation des impacts négatifs
Enregistrement en ligne des associations d'EMAPE et obtention en ligne de permis d'exploitation minière	D) Accès aux ressources et leur répartition et utilisation	• Les hommes ont plus de chances d'avoir accès à un téléphone et à l'Internet • Les hommes ont plus de chances d'avoir accès à l'argent et d'en avoir le contrôle • La plupart des femmes qui ont accès à l'argent et en ont le contrôle le consacre à des dépenses du ménage • Les hommes ont plus de temps et davantage accès à des endroits où l'Internet est disponible • Les réseaux d'hommes peuvent faciliter l'accès à l'Internet		• Accès réduit des femmes aux droits d'exploitation minière du fait de leur incapacité à enregistrer une association minière • Meilleur accès aux droits d'exploitation minière pour les hommes • Davantage d'hommes enregistrent des associations minières du fait qu'ils ont un meilleur accès à l'Internet et les ressources nécessaires pour couvrir les frais • Accès réduit des femmes à des réseaux économiques et sociaux • Réduction des revenus des femmes • Augmentation des revenus des hommes • Les femmes quittent le secteur de l'EMAPE • Augmentation des inégalités de revenus entre les femmes, seules quelques-unes étant en mesure d'enregistrer une association minière • Exploitation des femmes minières qui travaillent dans l'informalité en raison de leur incapacité à enregistrer une association minière	



Modèle :

Quels sont les impacts de la politique proposée sur les rapports de genre ?

Politique proposée (ou aspect de la politique) ayant été identifiée comme pouvant avoir un impact sur les rapports de genre	Éléments de genre	Rapports de genre actuels	Impacts positifs	Impacts négatifs	Recommandation(s) de mesures d'atténuation des impacts négatifs
	A) Relations de travail dans les zones minières, les institutions et à la maison				
	B) Relations personnelles et familiales				
	C) Règles et normes en matière de genre dans la communauté minière				
	D) Accès aux ressources et leur répartition et utilisation				



LES POLITIQUES GOUVERNEMENTALES
NE TIENNENT SOUVENT PAS COMPTE
DU FAIT QUE LES FEMMES ONT CHOISI
DE TRAVAILLER DANS LE SECTEUR,
CE QUI ENTRAVE DAVANTAGE
L'AUTONOMISATION DES FEMMES





▶ ÉTAPE 6 : TOUT DOCUMENTER DANS UN RAPPORT D'EIG

Cette étape consiste à compiler les conclusions, les recommandations et les plans de l'EIG dans un rapport afin d'en communiquer les résultats aux partenaires stratégiques, aux bailleurs de fonds, au groupe cible et à d'autres parties prenantes du projet, et au-delà.

Le rapport servira de base utile aux discussions concernant la politique proposée et les décisions relatives aux résultats en matière d'égalité des genres.

La forme et le contenu peuvent varier selon

- que l'EIG vise une réforme politique, un nouveau domaine d'action, l'ensemble d'une politique ou un volet d'une politique plus large
- l'expertise en matière de genre utilisée
- les ressources allouées à l'étude
- le public cible

Les rapports d'EIG devraient toujours être rédigés dans un langage inclusif et accessible.

Un rapport d'EIG clair et concis permet d'assurer que les décideuses et décideurs ultimes adoptent et promulguent des politiques qui favorisent l'égalité des genres dans le secteur de l'EMAPE. Il peut aussi contribuer aux initiatives de plaidoyer des groupes d'EMAPE et d'organisations de la société civile.

Ces lignes directrices peuvent s'avérer utiles aux groupes d'EMAPE et aux organisations civiles au moment de rédiger des rapports d'EIG après avoir mené leur propre analyse de diverses politiques liées à l'EMAPE. Ces rapports seront d'une grande utilité à quiconque travaille à l'élaboration de politiques pour le secteur de l'EMAPE.

Voir le plan de présentation de rapport d'EIG pour les politiques et les lois à [la page 68](#).

▶ ÉTAPE 7 : ÉLABORER UN PLAN DE DIFFUSION

Avoir un plan clair pour la diffusion du rapport permettra de s'assurer que l'analyse de genre est véritablement prise en compte au début du processus d'élaboration de la politique.

Le rapport d'EIG devrait être partagé avec toutes les personnes concernées par la politique proposée et faire l'objet de discussions partout où la politique proposée est examinée, notamment dans les réunions de consultation avec des organisations non gouvernementales, des exploitantes et exploitants miniers et des associations minières.

Nous recommandons d'annexer le rapport d'EIG à la politique proposée chaque fois qu'il est présenté à des décideuses et décideurs, y compris à des ministres et à des parlementaires.

Si l'EIG a été menée par une entité non gouvernementale du secteur de l'EMAPE, le rapport pourrait être abrégé sous forme d'énoncé de position mettant l'accent sur les recommandations et partagé avec les ministères compétents et/ou être utilisé dans le cadre d'initiatives de plaidoyer.



PLAN DE PRÉSENTATION DE RAPPORT D'EIG POUR LES POLITIQUES ET LES LOIS

Chapitre 1 : Introduction

- historique de la politique proposée
- aperçu des engagements de l'entité promotrice de la politique en matière d'égalité des genres dans le secteur de l'EMAPE
- aperçu de l'égalité des genres dans le secteur de l'EMAPE
- aperçu du processus d'EIG et d'autres méthodologies utilisées pour intégrer une perspective de genre dans la politique proposée
- aperçu de la méthodologie et de l'expertise apportée en matière de genre
- résumé du rapport

Chapitre 2 : État actuel des rapports de genre dans la communauté d'EMAPE visée

- descriptions rendant compte de la diversité de la communauté d'EMAPE à partir de l'analyse de contexte produite dans la [Section 3](#) pour les quatre éléments de genre ([Voir Outil #1 : Recensement des éléments de genre](#)), concernant notamment :
 - le profil général de la communauté
 - les ressources sociales et économiques
 - le territoire couvert
 - les types de minéraux
 - les différentes caractéristiques démographiques des femmes et des hommes
- descriptions de rapports de genre/pouvoir égaux identifiés aux [étapes 3](#) et [5](#)
- descriptions d'initiatives et de ressources existantes qui sont directement touchées par la politique proposée
- descriptions de l'accès aux ressources et du contrôle de celles-ci par les femmes et les hommes

Chapitre 3 : Description de la politique

- buts et objectifs
- problème que la politique vise à résoudre
- causes et conséquences du problème
- valeurs, normes, suppositions (dans une perspective de genre)
- en quoi la politique proposée ou l'une ou l'autre de ses dispositions vise particulièrement les femmes et vise à favoriser l'égalité des genres

Chapitre 4 : Impacts probables de la politique sur les rapports de genre

- principales conclusions des [étapes 4](#) et [5](#)

Chapitre 5 : Analyse des impacts sur les rapports de genre

- analyse du Continuum de l'égalité des genres
- notation et justification pour le Continuum de l'égalité des genres
- analyse de la Matrice de l'impact selon le genre
- copie de la Matrice de l'impact selon le genre remplie

Chapitre 6 : Résumé

- conclusions générales
- recommandations annotées dans la Matrice de l'impact selon le genre
- plan de suivi/suites à donner



BIBLIOGRAPHIE

« Aide internationale féministe : Trousse d'outil pour l'égalité des genres », *Gouvernement du Canada*, modifié le 23 décembre 2019, consulté en 30 Octobre 2020, https://www.international.gc.ca/world-monde/funding-financement/gender_equality_toolkit-trousse_outils_egalite_genres.aspx?lang=fr#outil_4.

« AU Strategy for Gender Equality and Women's Empowerment 2018-2028 », Union africaine, février 2019, consulté en septembre 2020, <https://au.int/en/articles/au-strategy-gender-equality-and-womens-empowerment>.

Buss, Doris, Blair Rutherford, Jennifer Hinton, Jennifer Stewart, Joanne Lebert, Gisèle Eva Côté, Abby Sebina-Zziwa, Richard Kibombo et Frederick Kisekka, *Le genre et l'exploitation minière artisanale et à petite échelle en Afrique centrale et de l'Est : bénéfices et barrières*, Growth and Economic Opportunities for Women Working Paper Series, juillet 2017, bénéfices et barrières, https://impacttransform.org/wp-content/uploads/2018/05/Woman-and-ASM-Working-Paper-2017_FR.pdf.

Buss, Doris, Blair Rutherford, Jennifer Stewart, Gisèle Eva Côté, Abby Sebina-Zziwa, Richard Kibombo, Jennifer Hinton et Joanne Lebert, *Gender and artisanal and small-scale mining: implications for formalization*, The Extractive Industries and Society, Volume 6, Numéro 4, novembre 2019, <https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S2214790X19301522>

DELVE, consulté en août 2020, <https://delvedatabase.org>.

Fritz, Morgane, James McQuilken, Nina Collins et Fitsum Weldegiorgis, *Global Trends in Artisanal and Small-Scale Mining (ASM): A review of key numbers and issues*, Institut international pour l'environnement et le développement (IIED) pour le compte du Forum intergouvernemental sur l'exploitation minière, les minéraux, les métaux et le développement durable (IGF), 2018, <https://www.iisd.org/publications/global-trends-artisanal-and-small-scale-mining-asm-review-key-numbers-and-issues>

Grace Kyomuhendo Bantebya and Marjorie McIntosh, *Women, Work and Domestic Virtue in Uganda, 1900-2003*, Oxford : James Curry, 2006.

Hill, C, C. Madden, et N. Collins, *A Guide to Gender Impact Assessment for the Extractive Industries*, Oxfam Australia, 2017, https://www.oxfam.org.au/wp-content/uploads/2017/04/2017-PA-001-Gender-impact-assessments-in-mining-report_FA_WEB.pdf.

IMPACT, *L'égalité des genres*, avril 2018, https://impacttransform.org/wp-content/uploads/2018/04/IMPACT_Gender-Equality_April-2018-FR_web.pdf.

IMPACT, *Les femmes dans l'exploitation minière artisanale et à petite échelle. L'autonomisation : Un aperçu des défis et des possibilités*, 2017, https://impacttransform.org/wp-content/uploads/2017/09/Women-in-ASM_DRC_final-July-2017-FR.pdf.

IMPACT, *Les femmes dans l'exploitation minière artisanale et à petite échelle en République démocratique du Congo*, 2017, <https://impacttransform.org/wp-content/uploads/2017/11/Women-in-Artisanal-and-Small-Scale-Mining-DRC-recommendations-FR.pdf>.



IMPACT, *Les femmes dans l'exploitation minière artisanale et à petite échelle au Rwanda*, 2017, <https://impacttransform.org/wp-content/uploads/2017/12/women-in-artisinal-and-small-scal-e-mining-Rwanda-recommendations-FR.pdf>.

IMPACT, *Les femmes dans l'exploitation minière artisanale et à petite échelle : Ouganda*, 2017, <https://impacttransform.org/wp-content/uploads/2017/12/women-in-artisinal-and-small-scal-e-mining-Uganda-recommendations-FR.pdf>.

IMPACT, *Les femmes dans l'exploitation minière artisanale et à petite échelle : L'autonomisation : un aperçu des défis et des possibilités*, 2017, https://impacttransform.org/wp-content/uploads/2017/09/Women-in-ASM_DRC_final-July-2017-FR.pdf.

IMPACT, *Les femmes dans l'exploitation minière artisanale et à petite échelle en Afrique centrale et de l'Est : L'autonomisation : un aperçu des défis et des possibilités*, 2017, <https://impacttransform.org/wp-content/uploads/2017/09/women-mining-snapshot-central-and-east-africa-FR.pdf>.

Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, *Gender Impact Assessment Gender Mainstreaming Toolkit*, 2016, <https://eige.europa.eu/publications/gender-impact-assessment-gender-mainstreaming-toolkit>.

Interagency Gender Working Group, *Gender Integration Continuum*, 2017, https://www.igwg.org/wp-content/uploads/2017/05/FG_GendrIntegrContinuum.pdf.

Meyers, Lis et Lindsey Jones, *Gender Analysis, Assessment and Audit Manual & Toolkit*, 2012, <http://www.acdivoca.org/wp-content/uploads/2016/07/ACDI-VOCA-Gender-Analysis-Manual.pdf>.

Nations Unies, « Intégration d'une démarche d'équité entre les sexes », extrait de : *Rapport du Conseil économique et social*, 1997, p. 32, <https://undocs.org/pdf?symbol=fr/A/52/3>.

Ngabiirwe, Winfred, Robert B Tumwesigye et Hassan B. Muloopa, *Human Rights Status in Gold Supply Chain of Uganda: A Case for Artisanal Small Scale Mining in Karamoja Region*, Global Rights Alert, 2012, https://www.globalrightsalert.org/sites/default/files/Assessment_of_HR_SS-Chain_%20of_%20Minerals_%20A_case_%20ASM_%20in_Karamoja%20.pdf.

« Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels », Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies, 6 décembre 1966, <http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CESCR.aspx>.

« Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique », Union africaine, juillet 2003, <https://au.int/fr/treaties/protocole-la-charte-africaine-des-droits-de-lhomme-et-des-peuples-relatif-aux-droits-des-femmes-en-afrique>.

Singo, Patience et Seguin, Kady, *Pratiques exemplaires : la formalisation et le devoir de diligence dans le secteur minier artisanal et à petite échelle*, IMPACT, mai 2018, https://impacttransform.org/wp-content/uploads/2018/11/IMPACT_ASM-Best-Practices_May-2018-FR-web.pdf.

Verloo, Mieke et Connie Roggerband, *Gender Impact Assessment: The Development of a New Instrument in the Netherlands*, 1996





600-331 Cooper, Ottawa, Ontario K2P 0G5 Canada | Tel +1-613-237-6768
www.impacttransform.org

